



Bulletin

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 45, NUMÉRO 1

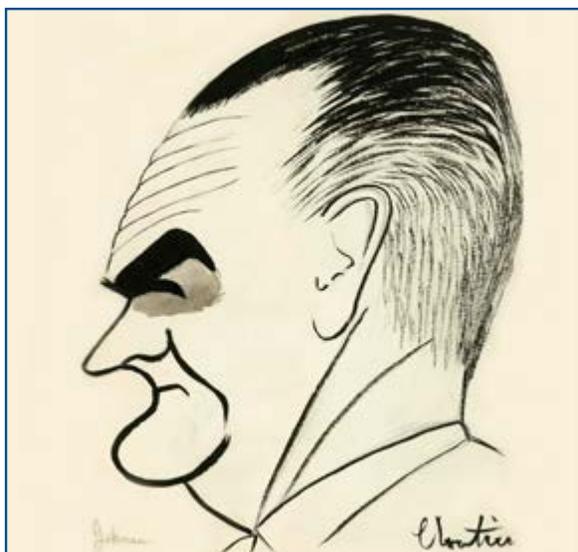
2016



ALINE CLOUTIER

UNE CARICATURISTE
MÉCONNUE DE LA
RÉVOLUTION TRANQUILLE

p. 5



////////////////////
Agrandir le parlement?
Trois projets oubliés

p. 16

////////////////////
Le gerrymandering et le
redécoupage arbitraire
de la carte électorale

p. 24

////////////////////
Chronique d'archives :
le fonds François
Trépanier

p. 29

BIBLIOTHÈQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Coordination

Pierre Skilling

Comité de rédaction

Jacques Gagnon

Frédéric Lemieux

Pierre Skilling

Soutien à la coordination et révision linguistique

Geneviève Court

Couverture et mise en page

Louise Williams

(Direction des communications,
des programmes éducatifs et de l'accueil)

Impression

Division de la reprographie

et de l'imprimerie

de l'Assemblée nationale

Adresse

Bulletin de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale

Édifice Jean-Antoine-Panet

1020, rue des Parlementaires

5^e étage, bureau 5.01

Québec (Québec) G1A 1A3

bulletin@assnat.qc.ca

[http://www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/
publications/Bulletin](http://www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/publications/Bulletin)

418 643-4567

Images de couverture

Trois leaders en poste en 1967 :

Charles de Gaulle, Lyndon B. Johnson,

Daniel Johnson père.

Collection Aline Cloutier

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0701-6808



Papier fabriqué au Québec



Sommaire



Deux programmes de formation offerts par l'Assemblée nationale

p. 31



Les essais des boursiers 2015-2016 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

p. 33



Brèves

p. 36

4 Avant-propos

Le comité de rédaction

5 Aline Cloutier

Une caricaturiste méconnue de la Révolution tranquille

Pierre Skilling

16 Agrandir le parlement?

Trois projets oubliés

Frédéric Lemieux

24 Le *gerrymandering* et le redécoupage arbitraire de la carte électorale

Encyclopédie du parlementarisme québécois

29 Chronique d'archives : le fonds François Trépanier

Julie Désautels

31 La coopération interparlementaire

Deux programmes de formation offerts par l'Assemblée nationale

Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole

33 Les essais des boursiers

2015-2016 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Christian Blais

35 Prix du livre politique 2016

36 Brèves

Danielle Simard



Avant-propos

Si de nombreuses femmes se distinguent dans tous les domaines des arts et de l'image, peu ont occupé un poste de caricaturiste dans un journal. Aline Cloutier, diplômée, comme Raoul Hunter, de l'École des beaux-arts de Québec, est l'une des rares à avoir tenté sa chance en ce domaine au Québec. Il y a quelques années, elle a fait don à l'Assemblée nationale des caricatures qu'elle a produites à partir des années 1950. Bien que peu publiée, elle fut sans doute la seule caricaturiste québécoise du XX^e siècle. Pierre Skilling retrace son parcours.

Depuis plus de cent ans, les autorités de l'Assemblée nationale se sont posé la question suivante : doit-on agrandir l'hôtel du Parlement ou plutôt construire d'autres édifices à proximité? Le nouveau pavillon d'accueil, dont l'inauguration est prévue pour 2019, n'est pas la première proposition d'agrandissement de l'hôtel du Parlement. Frédéric Lemieux présente trois projets oubliés d'agrandissement et explique de quelle façon l'Assemblée nationale est devenue responsable de la gestion de ses édifices.

L'élection présidentielle américaine du 8 novembre 2016 nous rappelle dans quelle mesure le système électoral des États-Unis diffère de celui du Québec et du Canada. Par exemple, dans le cas de la délimitation des circonscriptions électorales, il existe une technique de manipulation à l'avantage d'un parti politique, le *gerrymandering*. Ce remaniement arbitraire des limites des circonscriptions, rarement observé ici, est pourtant fréquent aux États-Unis, comme l'explique un article de *l'Encyclopédie du parlementarisme québécois* que nous proposons dans ce numéro.

Ensuite, la chronique d'archives présente le Fonds François Trépanier, constitué des archives de François Trépanier et de son père Jacques, qui furent tour à tour correspondants pour la Tribune de la presse sur une période allant de la fin des années 1930 au début des années 1970.

Aussi, ce seul et unique numéro de l'année 2016 présente deux programmes de formation en coopération interparlementaire offerts par l'Assemblée nationale. Un aperçu des essais de la dernière cohorte des stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, les noms des lauréats des Prix du livre politique et les brèves de l'actualité parlementaire complètent cette édition. Nous soulignons en outre le décès de Marie-Claire Kirkland, pionnière dans la lutte pour l'égalité des sexes et l'avancement du Québec moderne.

Bonne lecture!

Le comité de rédaction



Aline Cloutier

Une caricaturiste méconnue de la Révolution tranquille

En 2010, les archives de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec accueillent une collection de caricatures réalisées par Aline Cloutier, diplômée en art publicitaire de l'École des beaux-arts de Québec en 1951. Nous l'avons rencontrée. Voici l'histoire de l'une des rares Québécoises à avoir tenté sa chance dans le domaine de la caricature, mais dont la production est restée presque confidentielle jusqu'à aujourd'hui.

Pierre Skilling

Service de la recherche

La collection Aline Cloutier compte plus de 460 documents, surtout des caricatures et des esquisses, qui dépeignent des politiciens québécois et canadiens, des leaders mondiaux ainsi que des personnalités artistiques. Les documents sont datés de 1948 à 2010, mais la majorité des œuvres ont été réalisées entre 1950 et 1970.

Dès l'École des beaux-arts, Cloutier croque avec talent la figure de ses camarades de classe et se fait remarquer par ses professeurs. Elle se spécialisera donc dans la caricature. Après ses études, elle tente sa chance auprès de certains journaux et travaille brièvement comme dessinatrice publicitaire au quotidien *Le Soleil* de Québec. Ces dernières années, ses dessins ont été reproduits dans des publications (dont le *Bulletin*), lui offrant enfin une certaine reconnaissance tardive.

LES FEMMES ET LA CARICATURE

Les femmes sont présentes dans tous les domaines des arts et de la création. Pourtant, comme le note l'auteure Mira Falardeau, bien peu se sont fait une place dans ce qu'elle appelle « l'humour visuel » (caricature, bande dessinée et cinéma d'animation), où elles ne représentent pas plus de 7 % des artistes¹.

Au Québec, aucune femme n'a eu un poste de caricaturiste éditoriale dans les journaux². Au Canada, Sue Dewar semble être la seule à avoir occupé un poste de caricaturiste éditoriale dans un journal, à son entrée au *Calgary Sun* en 1984, puis au *Ottawa Sun* en 1988³. Le cas est rare même aux États-Unis. La journaliste et chercheuse Sheila Gibbons (citée par Falardeau) n'en signale que trois : Ann Telnaes au *Washington Post*, Signe Wilkinson au *Philadelphia Daily News* et Etta Hulme au *Fort Worth Star Telegram*⁴. C'est toutefois sans compter les dessinatrices indépendantes et pigistes, plus difficiles à dénombrer. Par ailleurs, la première femme à obtenir un poste de caricaturiste éditoriale aux États-Unis (et peut-être dans le monde) serait Edwina Dumm, en 1915 au *Colombus Daily Monitor*⁵.

Ainsi, même si les femmes sont nombreuses dans le journalisme et les médias, et que leur nombre en politique a progressé au cours des dernières décennies, le monde de la caricature et du dessin éditorial reste un territoire masculin.

Le chemin fut long et tortueux à la fois pour les femmes qui souhaitaient entrer en politique et pour celles qui envisageaient de couvrir les activités parlementaires pour la presse.

En 1961, une première (et une seule) femme, Claire Kirkland, est élue députée à l'Assemblée législative du Québec, lors d'une élection partielle. À la Tribune de la presse de l'Assemblée, la première correspondante parlementaire, Evelyn Gagnon-Dumas, n'y fait son entrée qu'en 1962⁶, et il faut attendre 1967 pour que la Tribune accorde sa première accréditation à une femme, Gisèle Gallichan⁷.

Alors, une caricaturiste? S'il est désormais bien établi que chaque quotidien québécois a son dessinateur éditorial, on ne compte pourtant qu'une dizaine de ces artistes, peut-être, en incluant les quotidiens de Montréal, de Québec et des autres régions. Et dans les années 1950 et 1960, ils étaient encore moins nombreux. Pensons que des journaux comme *Le Soleil* ou *Le Devoir* n'ont créé un poste régulier de caricaturiste éditorial que dans les années 1950, embauchant respectivement Raoul Hunter⁸ et Robert LaPalme, alors que d'autres, tels que *La Presse* et les journaux anglophones, l'avaient fait depuis bien plus longtemps. Et c'est justement à cette époque qu'Aline Cloutier tente de se faire une place.

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE QUÉBEC

Fondée en 1922, intégrée à l'Université Laval en 1970, l'École des beaux-arts de Québec compte parmi ses étudiants les plus éminents Jean-Paul Lemieux et Alfred Pellan. Le sculpteur et caricaturiste Raoul Hunter est un autre illustre diplômé de cette école où il fut un camarade de classe de Cloutier.

Au départ, l'étudiante en arts songe à la peinture ou à l'art publicitaire (le graphisme, dirait-on de nos jours). Adolescente, vers 14-15 ans, elle aime dessiner des portraits d'actrices de cinéma, en s'inspirant de photos publiées dans le magazine hollywoodien *Silver Screen*. Ce sont de tels dessins qu'elle présente au directeur de l'École des beaux-arts, Jean-Baptiste Soucy, afin de se faire admettre. Bien que le directeur lui dise que ce genre de dessin ne cadre pas avec « la politique de la maison », raconte-t-elle⁹, elle fait son entrée à l'École. Soulignons que la collection Aline Cloutier comprend de très belles caricatures d'actrices – réalisées plus tard – dont celles de Marlene Dietrich et d'Audrey Hepburn.



Marlene Dietrich.
Collection Aline Cloutier



Audrey Hepburn.
Collection Aline Cloutier

Ce n'est qu'à sa deuxième ou à sa troisième année qu'elle s'essaie à la caricature. Un jour, le professeur de croquis demande aux étudiants de caricaturer leurs collègues :

Moi, ça a cliqué comme ça. J'ai fait une de mes amies. Je l'ai eue tout de suite. Et puis, mon Dieu, le professeur était ébahi! Ensuite, il nous en faisait faire souvent et j'avais toujours la meilleure note. Il était surpris, il trouvait que ça ressemblait aux caricatures qu'on voyait en Europe. Il trouvait que c'était plus stylisé. Je ne mettais pas beaucoup de détails, pas tellement de détails, j'essayais de faire le plus simple possible.

Elle envisage donc de continuer dans cette voie et décide de retirer le « r » de son nom pour signer « Cloutié ». Cependant, après l'obtention de son diplôme en 1951, elle travaille comme secrétaire-comptable jusqu'en 1957 avec son père courtier en douanes à Québec.

Puis, à son retour d'un séjour de quatre mois en Europe avec une amie, elle cherche du travail dans le domaine du dessin et du graphisme.

LA PRESSE ET LA PUBLICITÉ

À la fin des années 1950, elle tente, sans succès, de proposer ses talents de caricaturiste au quotidien *L'Action catholique* : « C'est un monseigneur qui m'avait reçu. J'étais arrivé avec mes caricatures. Il me regardait en voulant dire : qu'est-ce qu'elle fait là-dedans, elle! »

Cloutier va ensuite frapper à la porte du journal *Le Soleil*, alors que Raoul Hunter est en vacances. Mais, il y a un malentendu : de nos jours, lorsque le caricaturiste d'un quotidien est en congé, il n'est pas rare qu'on lui trouve un suppléant, mais on ne l'entend pas ainsi au *Soleil* à cette époque. On lui répond qu'elle ne peut obtenir l'emploi de Hunter : « Mais ce n'était pas cela du tout mon idée.

PORTRAIT-CHARGE ET CARICATURE DE CÉLÉBRITÉS

Aline Cloutier se consacre davantage à la caricature comme « portrait-charge », dit-elle, qu'au dessin éditorial, s'y sentant moins habile malgré son intérêt indéniable pour la politique aussi bien locale et nationale qu'internationale.

Rappelons que le mot caricature tire son origine du mot italien *caricare*, qui signifie « charger ». La caricature exagère et déforme les traits du sujet dessiné. Cloutier fait donc surtout dans le portrait-charge, sans pourtant ridiculiser les personnalités qu'elle dessine ou y aller d'une charge critique ou insolente. Ses dessins se rapprochent sans doute plus d'un autre courant, celui de la « caricature de célébrités », en vogue au début du XX^e siècle dans certains magazines américains, comme *Vanity Fair*, à New York. Ces œuvres avaient moins une intention satirique et critique que de présenter une « interprétation vivante » des personnalités célèbres, qu'elles soient de l'univers des arts et du spectacle ou du monde politique et des affaires. Un portrait caricatural était considéré comme plus vivant et expressif qu'une photographie ou qu'un sage portrait au fusain. Il s'agissait de permettre la reconnaissance des « stars » du moment, dans un style moderne¹⁰.

Au début de sa carrière dans les années 1930, Robert LaPalme¹¹ a pratiqué la caricature selon cette perspective, croquant la tête de personnalités canadiennes et étrangères de l'époque dans un style cubiste ou géométrique, inspiré par des artistes tels que l'Italien Paolo Garretto. Il le fait notamment dans *L'Almanach de la langue française* et dans *L'Ordre*, publiés à Montréal¹².

Dans ses caricatures, Cloutier ne se lance pas dans de telles explorations formelles. Son style se compare sans doute plus dans une certaine mesure à celui de Normand Hudon, même si elle ne se réclame pas directement d'une influence ou d'une filiation dans le domaine.

Je voulais savoir s'ils voulaient accepter des caricatures pendant qu'il était parti! Je ne voulais pas prendre sa *job!* »

Elle travaillera tout de même au *Soleil* de 1958 à 1960 comme dessinatrice publicitaire et graphiste à la division des impressions,

concevant entre autres des dépliants publicitaires pour des hôtels de Québec. En outre, Cloutier se souvient de montages de papier qu'elle a conçus pour la promotion du quotidien, dont deux photographies de la collection témoignent.

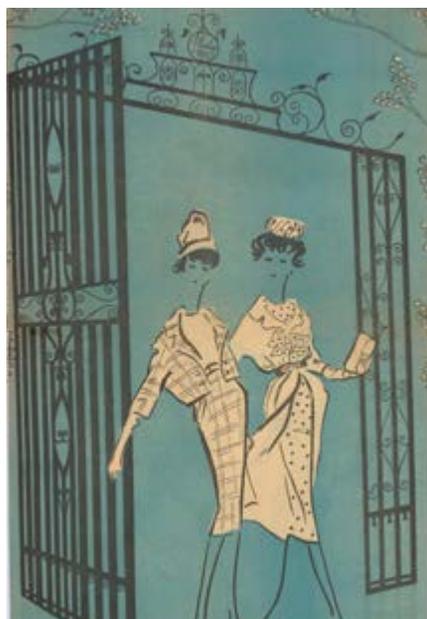


Publicités pour *Le Soleil*, 1958.

Collection Aline Cloutier

Pour *Le Soleil*, elle crée également des dessins de mode, à la demande de journalistes des pages de mode. La collection Aline Cloutier

comprend plusieurs dessins de mode féminine et de coiffure.



Dessins de mode.

Collection Aline Cloutier

Le *Soleil* achètera et publiera une seule et unique caricature politique d'Aline Cloutier. Le 16 avril 1960, sous le titre « SOUHAITS DE PÂQUES... », est dessiné un panier d'œufs de Pâques, les œufs étant les têtes du premier ministre britannique Harold Macmillan, du leader de l'Union des républiques socialistes soviétiques Nikita Khrouchtchev, du président américain Dwight Eisenhower et du président français Charles de Gaulle. Sous le dessin, une légende : « ... Qu'ils éclosent en paix! »

Cette caricature fait référence à un sommet entre les quatre leaders qui devait se tenir à Paris le mois suivant. Cette rencontre avortera toutefois, même si les quatre dirigeants se trouvaient à Paris, en raison de l'affaire de l'avion-espion américain U2 ayant survolé l'URSS le 1^{er} mai et abattu par des missiles soviétiques, incident ayant provoqué la colère de Khrouchtchev contre les États-Unis. Ainsi, les œufs n'éclore pas... Ce dessin s'inscrit bien dans le climat politique international tendu de la guerre froide.

En 1965, le Carnaval de Québec retient sa proposition d'affiche :

C'était un concours pour le Carnaval. J'avais gagné 300 \$ en 1965. J'avais obtenu le deuxième prix. Mon ancien professeur, Omer Parent, avait envoyé une de ses affiches. Mais ils ont publié la mienne, parce qu'ils trouvaient peut-être que cela faisait plus commercial. La sienne, je ne l'ai jamais vue.

Cette affiche sera aussi reproduite à la une d'un cahier thématique du *Soleil*.

Cloutier a eu en outre d'autres idées pour cet événement annuel. Ainsi, à la fin des années 1960, elle avait songé à des caricatures d'hommes politiques qui se seraient insérées dans le défilé. On trouve dans sa collection de dessins des ébauches mettant en scène, entre autres, René Lévesque accompagné d'Indiens et Pierre Trudeau avec des « Mounties¹³ ». Même si ces projets sont restés dans les



La une du *Soleil* du 16 avril 1960.



Affiche du Carnaval de Québec 1965.

Collection privée

cartons, l'idée d'inclure la caricature politique dans le Carnaval de Québec aurait amené une dimension satirique et politique qui en est absente et que connaissent certains carnivals dans le monde (notamment en Allemagne).

UNE GALERIE DE PORTRAITS DE L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

Elle quitte *Le Soleil* en 1960. Avec son frère, elle retourne travailler au bureau de son père, décédé en 1959. Pourtant, dans les années 1960, elle consacre ses temps libres à la caricature, dessinant les personnages les plus marquants de l'actualité nationale et internationale du temps et tentant de faire publier ses œuvres dans des revues et des magazines. Elle propose même un jour des dessins au directeur du quotidien *La Presse*, qui accueille mal son offre. Est-ce parce que le moment

était mal choisi (un samedi)? Parce qu'elle « n'avait pas le tour » de se faire valoir? Parce qu'on se demandait ce qu'une femme « faisait là-dedans »?

Ces caricatures de célébrités composent l'essentiel de la collection de dessins léguée aux archives de l'Assemblée. Elles forment une sorte d'annuaire ou de *Who's Who* de l'époque, un panorama de personnalités du monde vu du Québec. Ces dessins mettent en évidence son talent en caricature. Certains sont superbes et auraient pu se retrouver dans un magazine littéraire ou d'actualité, par exemple.

Par ailleurs, même s'il y a très peu de caricatures éditoriales dans la collection, on y remarque le sens de la satire de Cloutier, par exemple dans un dessin sur la visite de la reine Élisabeth II à Québec en octobre 1964 dans un climat tendu et fébrile. On voit la reine descendre de l'avion de la Royal Canadian Air Force couverte d'une armure. La suite est connue : la reine est accueillie assez froidement par la population, et la police usera d'une force excessive contre des manifestants indépendantistes. L'événement a été baptisé « le samedi de la matraque ». Un autre dessin souligne la visite de Nikita Khrouchtchev en France en 1960, après avoir souffert d'une grippe. On y voit le général de Gaulle pousser le leader de l'Union soviétique dans un landau. Mentionnons également une caricature du sénateur de l'Arizona Barry Goldwater, candidat du Parti républicain à la présidence des États-Unis en 1964, achetant perruque et fausse moustache au créditiste Réal Caouette; à Ottawa, le député du Crédit social du Canada est un rare appui à la candidature de Goldwater, qui a fait prendre à l'époque un virage résolument conservateur aux républicains.

Les grands noms de la politique québécoise et canadienne de toutes appartenances se trouvent dans la collection, de Paul Sauvé à Jean-Jacques Bertrand, de Jean Lesage à

Pierre Laporte et Robert Bourassa, de René Lévesque à Pierre Bourgault, en passant par Daniel Johnson père, Maurice Bellemare, Paul Gérin-Lajoie, Claire Kirkland et Yves Michaud. Les premiers ministres canadiens, de John Diefenbaker à Pierre Trudeau, y sont également présents. Aline Cloutier offre aussi un panorama des leaders et des personnalités politiques de la scène mondiale des années 1960, tels que Konrad Adenauer, Fidel Castro, David Ben Gourion, Léonid Brejnev, Lyndon Johnson, Mao, Gamal Abdel Nasser, Richard Nixon, le Shah d'Iran, le maréchal Tito et Zhou Enlai.

Le monde des arts et de la culture, locale et internationale, n'est pas en reste. Cloutier a dessiné des vedettes du cinéma, notamment Brigitte Bardot, Jean-Paul Belmondo, Catherine Deneuve, Yul Brynner, Geneviève Bujold, Fernandel, Sophia Loren et Marie Laforêt, des artistes de la musique et de la chanson comme Guy Béart, Juliette Gréco, Maria Callas, Maurice Chevalier, Robert Charlebois, Michel Louvain, Gilles Vigneault et les Beatles.



LA REINE À QUÉBEC!!! (on dit que la reine sera bien protégée).

Collection Aline Cloutier

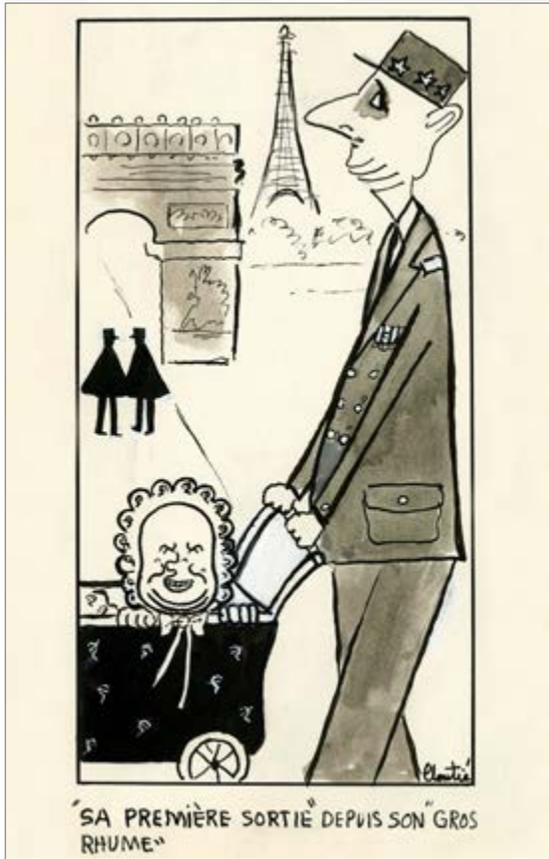
Des têtes d'affiche de la télévision québécoise du temps, dont Dominique Michel, Jacques Desrosiers, Michel Tisseyre et l'annonceur Gabi Drouin figurent dans la collection. Elle a aussi fait le portrait des frères Maurice et Henri

TÉMOIGNAGE DE RAOUL HUNTER SUR ALINE CLOUTIER

Hunter et Cloutier se sont connus pendant leurs études à l'École des beaux-arts de Québec. À propos des dessins de son ancienne collègue, le caricaturiste du *Soleil* est élogieux. « Elle était élève comme moi, une année plus avancée que moi. Oui, j'ai vu de ses caricatures. Elle était géniale, c'est le vrai mot. J'en ai vu des caricatures dans ma vie, mais elle, Aline, c'était extraordinaire. [...] Il y en avait des fameuses. J'ai la mienne quand même. Elle est dans mon atelier à Saint-Cyrille. »

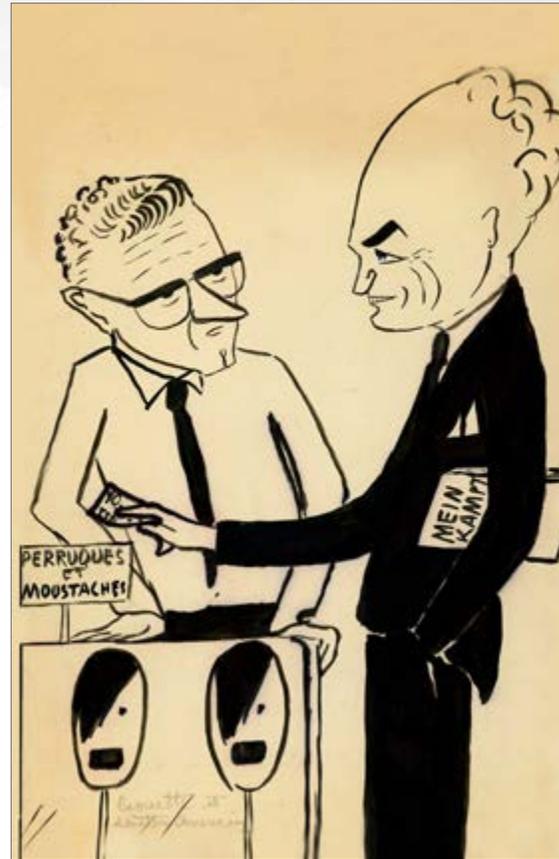
Ils se sont ensuite croisés au *Soleil* à la fin des années 1950, où Hunter était en poste depuis 1956. « La dernière fois que je l'ai vue, elle était au journal *Le Soleil*. Mais ils l'employaient [pour faire] ce pour quoi elle n'était pas préparée. Elle, ç'aurait été la caricature. Ils lui ont fait faire du dessin commercial ou quelque chose comme cela. »

Aline Cloutier a peu pratiqué le dessin éditorial et s'y sentait peu habile, mais que se serait-il passé si elle s'y était consacrée? « Je ne sais pas si elle aurait fait de la caricature éditoriale, vous savez. Elle, c'était des têtes; elles étaient fameuses. Mais je ne sais pas si elle a fait de l'éditorial. J'aimerais bien savoir. J'ai peut-être risqué de perdre mon emploi à cause de cela¹⁴! »



Charles de Gaulle et Nikita Khrouchtchev à Paris en 1960.

Collection Aline Cloutier



« Caouette et sénateur américain ».

Collection Aline Cloutier



De gauche à droite : Jean Lesage, Jean-Jacques Bertrand, René Lévesque, Pierre Bourgois, Maurice Bellemare, Marie-Claire Kirkland, Pierre Laporte, Robert Bourassa.

Collection Aline Cloutier



De gauche à droite : John Diefenbaker, Lester B. Pearson, Pierre Elliott Trudeau.

Collection Aline Cloutier



De gauche à droite : Konrad Adenauer, Fidel Castro, David Ben Gourion, Richard Nixon, Gamal Abdel Nasser, Josip Broz Tito.

Collection Aline Cloutier

Richard, du Canadien de Montréal, mais elle a dessiné plus d'écrivains et d'auteurs que de sportifs : ainsi, on peut voir des caricatures de Marie-Claire Blais, de Françoise Sagan, de Pierre Vallière et de l'historien Henri Guillemin.

LE CONGRÈS DE FONDATION DU PARTI QUÉBÉCOIS À QUÉBEC

Du 11 au 14 octobre 1968, au « Petit Colisée » de Québec, se tient le congrès de fondation du Parti québécois, qui naît de la fusion du Mouvement souveraineté-association de



De gauche à droite : Juliette Gréco, Jean-Paul Belmondo, Brigitte Bardot, les Beatles, Robert Charlebois, Gabi Drouin, Marie-Claire Blais, Henri Guillemin.

Collection Aline Cloutier

René Lévesque et du Ralliement national de Gilles Grégoire. Au cours de ce congrès, les délégués désignent René Lévesque chef de la nouvelle formation et se prononcent en faveur de l'appellation « Parti québécois », préférée à d'autres propositions telles que « Parti souverainiste du Québec ». Quelques jours plus tard, Pierre Bourgault, chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale, demandera la dissolution de son parti et invitera ses membres à se joindre à la formation de Lévesque. Le Parti québécois participera à ses premières élections générales en avril 1970.

Membre du nouveau parti, Aline Cloutier contribue à la décoration de la scène, avec des caricatures géantes de Gilles Grégoire (habillé en « Mao ») et de René Lévesque, chefs des deux partis appelés à fusionner. Elle réalise ces dessins bénévolement, avec l'enthousiasme de la militante participant à un événement historique.

Ces grands dessins n'ont jamais été retrouvés. Du reste, sur la vidéo du discours de clôture de René Lévesque (disponible en ligne), à la

fin du discours et lorsqu'il quitte la scène, on peut remarquer derrière lui de grandes affiches signées « Cloutié », même si ce n'est pas d'une grande clarté.

UNE CERTAINE RECONNAISSANCE TARDIVE

Par la suite, elle vit à Ottawa pendant une vingtaine d'années, se consacrant à l'éducation de sa fille, occupant différents emplois et dessinant à l'occasion des costumes et des décors de théâtre pour enfants. Elle crée aussi quelques caricatures, jusqu'en 2000 environ, brossant le portrait d'hommes politiques d'une époque plus récente, dont Brian Mulroney, Lucien Bouchard, Stéphane Dion et François Quimet.

Encore aujourd'hui, elle s'informe de l'actualité et de la politique : « J'aurais été bien dans un journal, parce que la politique m'a toujours intéressée. Énormément! » Abonnée au *Devoir*, elle n'a pourtant jamais tenté d'y publier des caricatures.

Parmi ses caricaturistes préférés, elle nomme Jean-Pierre Girerd, qui fut à *La Presse* de 1968 à 1995, et André-Philippe Côté, le caricaturiste du *Soleil* depuis 1997, de qui elle dit avoir apprécié entre autres une caricature publiée « dans le temps de la crise des carrés rouges ».

Méconnue et peu publiée jusqu'ici, Cloutier se dit parfois qu'elle n'était « pas à la bonne époque ». Depuis quelques années, ses dessins sont reproduits dans des publications. Par exemple, des auteurs au fait de l'existence de cette collection y ont eu recours, notamment le professeur Alain Lavigne dans son ouvrage sur le marketing politique du Parti libéral de Jean Lesage en 1960¹⁵ et l'historien Frédéric Lemieux dans sa biographie du maire de Québec Gilles Lamontagne¹⁶, contribuant à faire connaître le travail de celle qui fut, probablement, la seule caricaturiste québécoise du XX^e siècle.



René Lévesque livre le discours de clôture du congrès de fondation du Parti québécois en 1968. On devine en arrière-plan une affiche dessinée par Aline Cloutier.

Capture d'écran (YouTube)

1. Mira Falardeau, *Femmes et humour*, Presses de l'Université Laval, 2014, p. 3.
2. En revanche, de plus en plus de femmes se font une place dans la bande dessinée au Québec. Au cours des années récentes, on n'a qu'à penser à des noms comme Iris, Julie Rocheleau, Zviane ou Catherine Ocelot.
3. Falardeau, *Ibid.*, p. 104. Depuis 2001, Sue Dewar dessine pour les journaux de Sun Media, à Toronto. En 1995, elle a signé un dessin controversé, où un castor gruge la jambe de Lucien Bouchard...
4. *Ibid.*, p. 33.
5. *Ibid.*, p. 37.
6. « Les débuts des femmes courriéristes parlementaires suivent de quelques mois l'entrée de la première femme députée à l'Assemblée législative du Québec, au début des années 1960. En effet, peu après l'élection de Claire Kirkland-Casgrain, lors des partielles du 14 décembre 1961, la journaliste Evelyn Gagnon-Dumas entre à la Tribune de la presse de Québec à titre de première femme courriériste parlementaire. » (Marline Côté, *Femmes journalistes à la Tribune de la presse de Québec*, Québec, mémoire de stage, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, juin 2007, p. 15).
7. *Ibid.*, p. 16.
8. Voir Pierre Skilling, « Raoul Hunter, le caricaturiste », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 41, n° 1 (2012), p. 5-13.
9. Entrevue de l'auteur avec Aline Cloutier, 6 juin 2014.
10. Voir Wendy Wick Reaves, *Celebrity Caricature in America*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1998.
11. Elle dit avoir croisé une seule fois Robert LaPalme, que lui a présenté son beau-frère, lors d'un événement au Palais Montcalm à Québec, mais LaPalme n'a pas semblé intéressé à en savoir plus sur cette femme qui s'adonnait à la caricature, raconte-t-elle.
12. Voir Pierre Skilling, « Un parcours entre caricature et peinture au Québec : Robert LaPalme à la recherche de l'art figuratif supérieur », dans *Ridiculous*, n° 11, revue de l'ÉIRIS, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2005. Voir aussi Jean-François Nadeau, *LaPalme : la caricature et autres sujets sérieux* (entretiens), Montréal, L'Hexagone, 1997.
13. Agents de la « police montée » canadienne.
14. Propos recueillis en août 2011.
15. Alain Lavigne, *Lesage, le chef télégénique : le marketing politique de « l'équipe du tonnerre »*, Québec, Septentrion, 2014.
16. Frédéric Lemieux, *Gilles Lamontagne : sur tous les fronts*, Québec, Del Busso, 2010.

////////////////

Agrandir le parlement? Trois projets oubliés

La quête d'espace est une constante dans l'histoire de nos édifices parlementaires. Après l'inauguration de l'immeuble du restaurant Le Parlementaire (1917), les autorités préfèrent construire d'autres édifices plutôt que d'agrandir l'œuvre d'Eugène-Étienne Taché. Cet article est consacré à trois projets d'agrandissement du parlement qui n'ont jamais vu le jour.

Frédéric Lemieux
Service de la recherche

Avant de plonger dans le passé, soulignons que la construction du futur pavillon d'accueil va résoudre en grande partie le problème séculaire de quête d'espace. Il va aussi permettre d'adapter l'hôtel du Parlement aux besoins actuels de l'Assemblée nationale que Taché ne pouvait prévoir en son temps. Mieux encore, son caractère souterrain n'altérera ni le cachet patrimonial de l'édifice, ni son environnement immédiat. Toutes ces considérations, on le verra, ont autrefois guidé la réflexion quand venait le temps de concevoir l'expansion de la colline Parlementaire québécoise.

Déjà, en 1900, l'hôtel du Parlement ne suffit plus à abriter les parlementaires, les employés des ministères et la Bibliothèque. À l'époque, il n'est pourtant pas question d'agrandir l'édifice que l'on vient de terminer (1886). Les autorités préféreront le libérer progressivement au profit des parlementaires en transférant ailleurs ministères et fonctionnaires. Des maisons privées des environs sont louées afin de loger certains services, tandis que des milliers de livres sont dispersés jusqu'au grenier du parlement en attendant la construction d'un édifice pour abriter la Bibliothèque.

TASCHEREAU ET LA CITÉ PARLEMENTAIRE

Pour remédier à ce manque d'espace, Eugène-Étienne Taché propose d'ériger un bâtiment au centre de la cour intérieure du parlement, qui compléterait le complexe parlementaire. Cette idée n'est pas retenue : c'est plutôt un restaurant (Le Parlementaire) qui sera construit à cet



Construction de l'édifice Pamphile-Le May, vers 1911.
Musée McCord, W. Notman & Sons

endroit. La Bibliothèque sera déménagée dans l'édifice Pamphile-Le May dont la construction (1910-1914) est le point de départ d'une implantation pavillonnaire groupée autour du parlement.

Ce modèle de cité parlementaire est l'œuvre de Louis-Alexandre Taschereau. La cité parlementaire moderne qu'il élabore jusqu'en 1936 se concrétise par quatre grands édifices de style Beaux-Arts ayant une parenté avec le parlement. Entouré de parterres, ce noyau institutionnel à l'architecture prestigieuse veut renvoyer l'image d'un État québécois moderne bien implanté dans la capitale.

LE CITY BEAUTIFUL MOVEMENT

Certaines conceptions guidant Taschereau proviennent du City Beautiful Movement qui, avec l'exposition universelle de Chicago (1893), préconise l'utilisation de l'architecture monumentale et de l'aménagement paysager pour réaménager les villes américaines en cités sillonnées de grands axes bordés d'espaces verts, de places publiques, et ponctués de grands édifices de style néoclassique.

Ainsi, l'ambitieux « plan MacMillan¹ » (1902) propose de développer le cœur de Washington suivant ce modèle. Partant du National Mall et d'édifices déjà existants, comme le Capitole, le plan trace de grandes artères reliées à un réseau de parcs qui s'étend jusqu'en périphérie. Il propose d'intervenir dans le tissu urbain en déplaçant des nœuds ferroviaires mal situés et, inspiré des mouvements hygiénistes, en préconisant l'assainissement de plusieurs secteurs jugés insalubres. Bref, la perspective des concepteurs du plan MacMillan englobe toute la ville avec pour objectif grandiose de la reconfigurer. Aujourd'hui encore, ce programme influence la planification et l'aménagement urbain de la capitale américaine².

Bien avant ce plan, et du strict point de vue des édifices, la disposition pavillonnaire au cœur d'un parc urbain est un modèle conçu pour les hôpitaux ou les prisons. Tout au long du XIX^e siècle, il s'étend à d'autres types de complexes en raison de son potentiel d'adaptation et de croissance. L'Université Columbia (New York) et l'Institut de technologie du Massachusetts (Boston) en sont des exemples. Chacun des édifices abrite une fonction spécifique bien identifiée au lieu d'être banalisée dans un grand complexe³.

UN PREMIER PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARLEMENT

Une fois l'édifice Pamphile-Le May complété, le gouvernement Taschereau projette de bâtir un nouvel immeuble situé tout à côté (futur édifice Honoré-Mercier). Le ministère des Travaux publics acquiert progressivement les propriétés privées bordant le côté sud de la rue Sainte-Julie pour les démolir et dégager le site. Les intentions

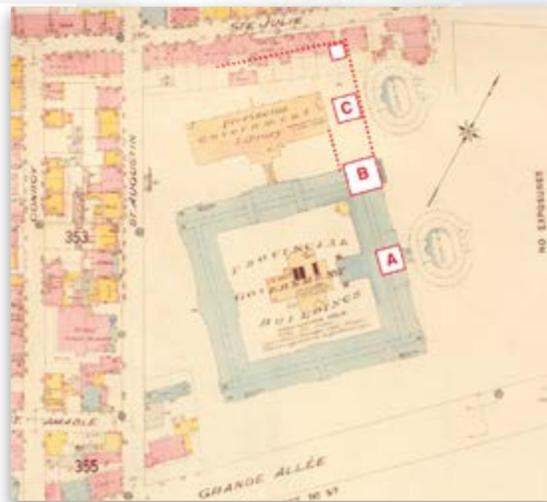
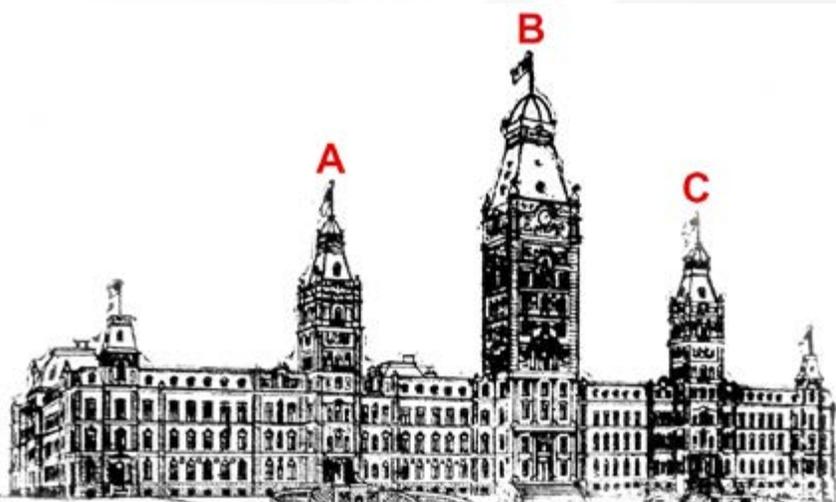


Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), ministre des Travaux publics et premier ministre du Québec (1920-1936).

Fonds Assemblée nationale

du gouvernement sont connues. En juin 1922, l'imminence du nouveau chantier suscite les craintes de citoyens préoccupés, comme on le verra, de l'allure du futur édifice. L'alternative que l'un d'eux propose dans les pages de *L'Action catholique* le démontre clairement.

Ce plan – une seule image en fait – est le premier « plan d'agrandissement des Bâtisses du Parlement » connu à ce jour. Imaginé par le docteur Jean Dussault⁴, dessiné par « les architectes Robitaille » et « beaucoup admiré par le grand architecte français, M. Roisin », ce projet colossal est clairement dirigé contre le futur édifice Honoré-Mercier qui « défigurera à jamais



Selon le projet de Dussault, l'actuelle façade du parlement serait prolongée vers le nord jusqu'à la rue Sainte-Julie. Transformée, la nouvelle façade aurait englobé l'extrémité nord-est de l'édifice Pamphile-Le May, désormais orné d'une tour (c) identique à l'actuelle tour centrale (a). Sur l'actuel coin nord-est du parlement, une gigantesque tour (b) deviendrait le cœur du nouvel ensemble.

L'Action catholique, 22 juin 1922. D. A. Sanborn Co., ca 1915, p. 29

les bâtisses actuelles ». Comme celles-ci sont une source de fierté, on ne devrait « pas hésiter un instant à construire à Québec un Palais législatif digne de la Province ». Le choix de Dussault répondrait « à toutes les exigences futures sans briser les lignes architecturales qui distinguent le vieux parlement ».

Le quotidien en appelle même à Athanase David, secrétaire de la province et « gardien jaloux de la beauté de nos vieux monuments », afin qu'il intervienne pour que le projet de Dussault fasse « de notre parlement un des plus beaux de l'univers ».

LES PROPOSITIONS CHÊNEVERT

Le gouvernement Taschereau va tout de même de l'avant, et l'édifice Honoré-Mercier est complété en 1925. Il entreprend ensuite d'ériger deux nouveaux bâtiments sur les trois que propose l'architecte Raoul Chênevert : les édifices Jean-Antoine-Panet (1931-1932) et André-Laurendeau (1935-1936).

Chênevert soumet en 1934 une autre proposition, beaucoup plus ambitieuse, qui comblerait à long terme les besoins en espace du gouvernement : construire une réplique de l'hôtel du Parlement

reliée à ce dernier par un édifice central. La façade monumentale du nouvel ensemble donnerait sur Grande Allée.

Selon Luc Noppen et Lucie K. Morrisset, cette idée n'est pas retenue parce que jugée non conforme à l'idéal pavillonnaire, même si des projets analogues sont proposés à Ottawa à la même époque⁵. Le contexte de crise économique contribue fort probablement aussi à son abandon. Les revenus du gouvernement du Québec sont en décroissance depuis 1929, et le projet aurait sûrement été très coûteux tant pour la construction des édifices que pour les expropriations, le quadrilatère convoité étant couvert d'habitations.

Taschereau, père de la colline Parlementaire, quitte la vie politique en 1936 : 40 ans s'écouleront avant que soit proposé un nouveau projet d'agrandissement du parlement.

LE PROJET DORVAL ET FORTIN

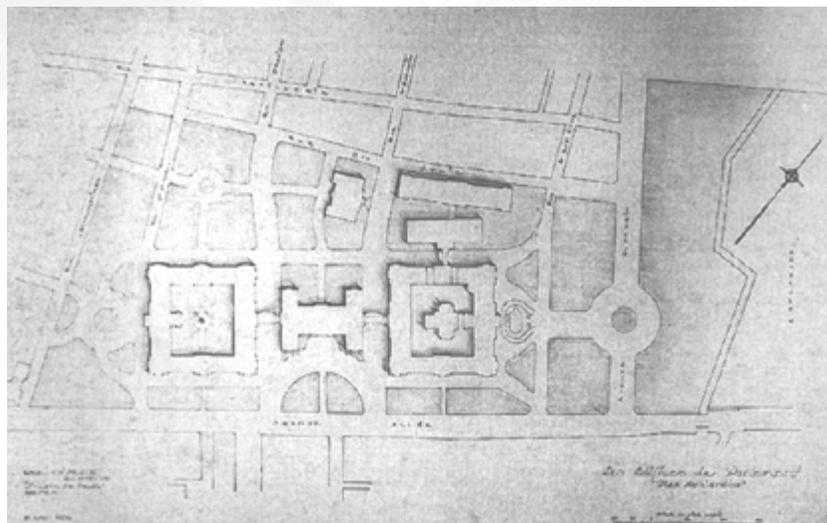
Au début des années 1970, la détérioration généralisée de l'hôtel du Parlement et des autres édifices convainc les autorités de l'Assemblée nationale et du ministère des Travaux publics et

de l'Approvisionnement (MTPA) d'entreprendre une réflexion profonde sur l'état et l'entretien de ces bâtiments.

La préservation du parlement est préoccupante. Ce joyau patrimonial a grandement besoin de restauration alors qu'approche le centenaire du début de sa construction. En outre, l'intérieur doit être adapté aux besoins contemporains (climatisation, implantation de la télévision, protection contre les incendies), et les services de l'Assemblée nationale manquent d'espace. Plus urgent encore, les députés sont à l'étroit en Chambre. De 96 qu'ils étaient en 1961, ils sont 110 douze ans plus tard à siéger au Salon vert (aujourd'hui la Salle de l'Assemblée nationale), puis seront 112 après l'élection prévue en 1977 ou 1978⁶.

Les autorités de l'Assemblée nationale sont conscientes de ces enjeux. Elles retardent les travaux importants afin de fournir au MTPA le « programme des besoins » complet pour les cinq édifices qu'elle occupe. Ce ministère, il faut le spécifier, est responsable depuis 1867 de la gestion et de l'entretien de tous les immeubles du parc immobilier du gouvernement du Québec⁷.

Le Ministère mandate en février 1975 la firme d'architectes Dorval & Fortin pour analyser, de concert avec les autorités de l'Assemblée nationale, ces



Cette ébauche de Chênevert d'une réplique de l'hôtel du Parlement montre l'ampleur de son emprise spatiale le long de la Grande Allée. Sa réalisation aurait donné un tout autre visage au quartier tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Planothèque, Société québécoise des infrastructures

nombreux besoins. Début 1976, les architectes signent un bilan jumelé d'une proposition qui ne laisse personne indifférent : remplacer l'édifice du restaurant Le Parlementaire, situé dans la cour intérieure du parlement, par un bâtiment plus vaste et moderne qui abriterait un nouveau salon vert⁸.



Deux des trois édifices gouvernementaux projetés par Chênevert en 1930 seront construits, soit celui du centre (André-Laurendeau) et celui de droite (Jean-Antoine-Panet). Le bâtiment de gauche ne le sera jamais.

Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*, p. 105

UN DIAGNOSTIC

Au cœur du problème se trouve l'exigüité du Salon vert et, plus généralement, de l'hôtel du Parlement. Selon les auteurs du rapport, les 110 députés en Chambre subissent une « sur-occupation et un entassement non compatibles avec le prestige que doit avoir ce lieu ». Il n'est ni possible d'accueillir davantage de parlementaires ni d'agrandir la pièce sans en « briser le style, le cachet et le caractère historique ». Il est également hors de question de loger les élus ailleurs qu'au parlement.

La situation ne s'améliorera pas avec le temps : après plusieurs consultations et analyses, Dorval & Fortin évaluent que d'ici 25 ans le Parlement pourrait compter 150 députés... De plus, le manque généralisé d'espace empêche les différents services de l'Assemblée nationale d'assurer un fonctionnement optimal de la Chambre. Quant aux autres édifices, leur potentiel est trop limité pour offrir des possibilités de réaménagement⁹.

AGRANDIR PAR L'INTÉRIEUR

La solution serait donc de construire un bâtiment au centre de la cour intérieure à la place du restaurant. Pourquoi à cet endroit? Parce que c'est le seul où l'on peut « construire à neuf sans affecter le cachet et le style des vieux édifices ». La nouvelle partie serait conçue afin de ne pas être visible de la rue. Sur le plan esthétique, elle remplacerait avantageusement l'édifice du restaurant qui offre un « aspect extérieur peu intéressant » en raison de son revêtement de briques beiges¹⁰. Les façades du nouvel édifice seraient « comme une immense sculpture ou presque, racontant l'histoire du Québec », afin de revaloriser la cour intérieure.

Pour les auteurs du rapport, « cette façon de traiter l'architecture de cette construction neuve tout en étant bien contemporaine serait compatible et bien adaptée aux structures existantes ». Malheureusement, il n'existe aucune image ou maquette de ce projet d'agrandissement.

UN CŒUR MODERNE ET MULTIFONCTIONNEL

Cette construction moderne abriterait une grande salle des délibérations, la Tribune de la presse, le Service du Journal des débats, la Bibliothèque, etc. L'ancien Salon vert pourrait alors servir de salle pour les commissions parlementaires. Tous les bureaux situés dans les ailes originales du parlement et occupés jusque-là par des services de l'Assemblée seraient libérés au profit des députés qui se plaignent depuis quelques années du manque d'espace.

Le nouvel édifice comprendrait également une salle de conférence de presse d'une capacité de 100 personnes complètement équipée, un *hot room* (salle où les journalistes interrogent les parlementaires), un salon, un *lounge* et un petit centre de conditionnement physique incluant :

douches, sauna, salle de repos, une piscine comme équipement idéal de détente et de conditionnement et enfin, une salle de jeux et de détente avec tables de billard et de tennis, fauteuils, etc. Nous proposons de maintenir le service de barbier-coiffeur, les premiers soins et d'étudier la possibilité d'inclure une succursale bancaire. Tous ces services sans occuper des endroits stratégiques pourraient se retrouver à un carrefour, plaque tournante donnant accès à tous les secteurs de l'Assemblée nationale. Ils doivent être facilement accessibles bien qu'ils doivent céder la priorité au fonctionnement parlementaire¹¹.

L'ancien édifice démoli, le restaurant Le Parlementaire déménagerait dans le Pamphile-Le May¹². Comme cet établissement à la table renommée a toujours occupé une place stratégique dans la vie politique, il est essentiel de le conserver, spécifient les auteurs du rapport, « tout en le subordonnant aux priorités parlementaires ». Il serait doté de nouvelles cuisines et de trois salles à manger : une pour les parlementaires, une pour les employés et leurs invités, puis une autre « de grande classe pour tout le monde¹³ ».

En définitive, le nouvel édifice central serait un centre de délibérations complet et bien intégré, autour duquel graviteraient toutes les autres fonctions. L'hôtel du Parlement demeurerait le siège principal de l'Assemblée nationale, mais il serait pourvu d'un nouveau cœur fonctionnel où se concentreraient la Chambre, les salles de commissions parlementaires, les principaux services administratifs, la plupart des bureaux des députés et des ministres. La relation entre les deux corps serait « idéale »¹⁴. Les autres fonctions et services seraient transférés dans les quatre édifices avoisinants, libérant ainsi davantage le vieux parlement¹⁵.

Afin que cet ensemble forme un tout cohérent où l'on circule facilement, les auteurs proposent également :

un lien, sorte de « mail » fermé au niveau du sous-sol qui relierait entre eux tous les édifices occupés par l'Assemblée nationale. Sous ce lien, seraient situés les stationnements intérieurs des parlementaires et à même ce lien, on retrouverait des services communautaires et de détente. Le toit de ce lien serait aménagé en jardins et l'architecture extérieure des édifices serait laissée intacte. De cette façon, l'ensemble des édifices serait implanté dans un parc avec une réduction des surfaces en asphalte et une meilleure intégration de l'ensemble des édifices¹⁶.

En somme, un double objectif serait atteint : conserver à l'hôtel du Parlement sa fonction et son prestige sans altérer son architecture, et garantir un aménagement fonctionnel digne d'un Parlement moderne et efficace tenant compte des besoins actuels et futurs.

LA SUITE DES CHOSES

Au début du printemps 1976, l'étude de Dorval & Fortin est remise aux autorités du MTPA et à Jean-Noël Lavoie, président de l'Assemblée nationale. L'échéancier proposé vise l'été 1978 pour le début des travaux. Au préalable, les deux entités doivent s'entendre sur la marche



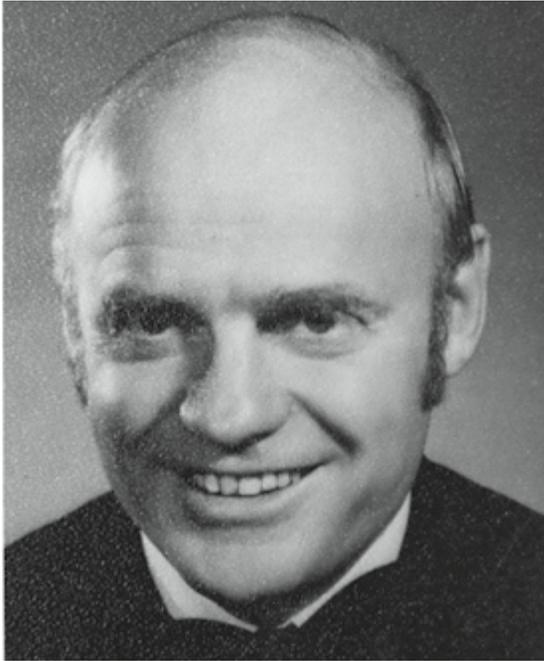
Jean-Noël Lavoie, président de l'Assemblée nationale de 1970 à 1976.

Fonds Assemblée nationale
Photo : Cécile Weedon

à suivre. En outre, le Conseil du trésor réclame un programme détaillé de ces travaux avant de les autoriser¹⁷.

Un certain flou s'installe par la suite, comme en témoignent les échanges en Chambre. En mai 1976, William Tetley, ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, déclare que certaines idées du rapport Dorval & Fortin sont « très valables », mais que pour l'essentiel, « ils voulaient tout refaire notre parlement. Ils avaient des idées remarquables, très intéressantes, mais très grandioses, qui ont été considérées, mais... [...] Pour l'instant, il n'y a aucune chance de mettre leurs plans en vigueur¹⁸ ». La presse ne relève pas cette déclaration.

Un mois plus tard, lors de l'étude des crédits de l'Assemblée nationale, le président Lavoie s'exprime différemment sur le sujet. Les besoins sont urgents, car les députés siègent dans des conditions « tout à fait impossibles et inhumaines autant au point de vue de climatisation que dans les locaux ». Sur cette question, les contraintes sont « quasiment insurmontables¹⁹ ».



William Tetley, ministre des Travaux publics en 1975 et en 1976.

Fonds Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

Lavoie émet ensuite des réserves sur son autorité de président à pouvoir décider seul de l'avenir de l'hôtel du Parlement. Le ministère des Travaux publics est en somme « propriétaire de tous les édifices gouvernementaux²⁰ », mais il ne semble toutefois pas savoir sur quel pied danser quant au projet de Dorval & Fortin. Et pour cause, selon le président : « il y a une ou deux décisions majeures qu'il faudrait prendre, qui auraient un côté sentimental ou émotif, concernant certains changements radicaux, entre autres, dans l'édifice central [du restaurant Le] Parlementaire²¹ ». Lavoie propose alors de former un comité parlementaire d'une douzaine de députés qu'il présiderait avec le ministre Tetley, mais sans préciser si ce comité serait décisionnel ou consultatif.

Le député Camil Samson demande pour sa part si les édifices de l'Assemblée nationale pourraient éventuellement être sous l'autorité de l'institution au lieu du MTPA. Lavoie n'est pas ouvert à l'idée, préférant continuer à collaborer avec un ministère dont les employés sont des « experts en



Camil Samson, député de Rouyn-Noranda de 1970 à 1981.

Fonds Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

aménagement, en réparation, en construction». En outre, le président estime que, pour l'Assemblée, ce serait « peut-être aller un peu loin de créer un nouveau mini-service des travaux publics, d'ingénieurs et qu'on devienne constructeur. [...] Je crois qu'il ne s'agit pas d'aller trop loin dans l'équipement ou la construction, mais qu'on continue à obtenir la meilleure collaboration du ministère des Travaux publics²² ».

LA GESTION DES ÉDIFICES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À l'automne 1976, Dorval & Fortin soumettent une version condensée de leur projet. L'agrandissement de l'hôtel du Parlement n'y figure plus. Les auteurs préconisent plutôt la restauration des édifices sur une période de 25 ans et évaluent les besoins futurs en locaux administratifs de l'Assemblée nationale. C'est ce plan directeur qui est adopté. L'ensemble des travaux réalisés de 1976 à 1982 se chiffre à 18 millions de dollars, dont près de 16 millions pour le seul hôtel du Parlement²³.

En chemin, les autorités de l'Assemblée constatent ne pas savoir s'il est de la prérogative du président « d'assurer une protection efficace de l'hôtel du Parlement contre d'éventuels mauvais travaux de réparation ». Un premier noyau d'expertise sera néanmoins constitué au sein du Service de l'accueil de l'Assemblée afin d'analyser les propositions de restauration du MTPA et d'en suggérer de meilleures²⁴. Ce service est également mieux placé que le MTPA pour déterminer le moment le plus opportun pour entreprendre des travaux en tenant compte du calendrier parlementaire et de l'achalandage touristique²⁵.

En 1981, le ministre Alain Marcoux (l'un des successeurs de Tetley) affirme que son ministère veut être davantage proactif afin de « prévoir les demandes de nos clients pour pouvoir augmenter la satisfaction²⁶ ». L'idée de transférer à l'Assemblée la gestion des cinq édifices ne cesse cependant de progresser²⁷. « Cela me semble

tellement aller de soi que je comprends mal que ce ne soit pas comme cela », affirme le président Richard Guay en septembre 1983. « Il est aussi élémentaire qu'elle récupère aussi l'autorité sur l'aménagement de ses propres murs²⁸. » C'est chose faite l'année suivante quand le gouvernement confie la gestion de trois des cinq édifices à l'institution²⁹. L'administration des deux autres lui sera transférée au cours des années suivantes.

Pour l'Assemblée, il est plus avantageux de gérer elle-même les édifices qu'elle occupe plutôt que de dépendre d'un ministère. Du seul point de vue de l'entretien, elle peut planifier et coordonner efficacement ses propres chantiers en fonction de ses besoins et de ses activités. Au fil du temps, l'institution s'est constituée une équipe spécialisée pour guider les autorités dans la planification et la réalisation de certains travaux. C'est sur ces bases qu'a été conçu et lancé le projet de construction du futur pavillon d'accueil.

1. Du nom de son président, le sénateur du Michigan James McMillan. Le titre du rapport de cette commission est *Report of the Senate Park Commission. The Improvement of the Park System of the District of Columbia*.
2. John R. Wennersten, *The Historic Waterfront of Washington, D. C.*, Charleston, The Historic Press, 2014.
3. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*, Québec, Multimondes-Commission de la capitale nationale du Québec, 1998, p. 105-106.
4. « Les bâtisses du parlement de Québec », *L'Action catholique*, 20 juin 1922, p. 10. Nous n'avons trouvé aucun renseignement au sujet de Jean Dussault.
5. L. Noppen et L. K. Morisset, *op. cit.*, p. 106.
6. À la fin de la construction de l'édifice en 1886, la Chambre compte 65 députés, mais elle est assez grande pour contenir des sièges supplémentaires.
7. Il ne s'agit que d'une responsabilité de gestion et d'entretien. La Couronne en est propriétaire.
8. « Tour moderne dans la cour du parlement », *Le Soleil*, 23 juin 1976.
9. Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Dorval & Fortin, *Programme & proposition d'aménagement. Résumé de rapport préliminaire*, Québec, 1976, p. 13-17.
10. *Ibid.*, Annexe 1, p. 20.
11. *Ibid.*, p. 26-27.
12. Selon le rapport, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale aurait été déménagée dans l'édifice André-Laurendeau. À la même époque, un autre rapport recommande plutôt pour la Bibliothèque la construction d'un nouvel édifice dans l'actuel parc de la Francophonie. Voir « Édifice Pamphile-Le May » dans *l'Encyclopédie du parlementarisme québécois* en ligne, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/index.html>
13. Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Dorval & Fortin, *op. cit.*, p. 24 et 27.
14. *Ibid.*, Annexe 1, p. 26.
15. *Ibid.*, p. 29-30.
16. *Ibid.*, p. 32.
17. *Ibid.*, p. 37.
18. *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 12 mai 1976, p. B-1850.
19. *Ibid.*, 22 juin 1976, p. 1675.
20. *Loc. cit.*
21. *Ibid.*, p. 1676.
22. *Ibid.*, p. 1677.
23. Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, *Rénovation et restauration des anciens édifices de la colline parlementaire. Résumé de l'état du dossier en mai 1982*, Direction générale de la gestion immobilière, 30 mai 1982, p. 4.
24. Note de Géraldine Perreault à André Beaulieu, 13 mai 1977.
25. Francine Hudon, « Notes concernant la restauration du vestibule, du hall, de l'escalier et des antichambres de l'édifice du Parlement », 2 juillet 1980.
26. *Débats de l'Assemblée nationale*, 12 juin 1981, p. B-1384.
27. « Chambardement sur la colline parlementaire », *Journal de Québec*, 8 septembre 1983.
28. « Richard Guay : il y a crise du logement dans les locaux centenaires de l'Assemblée », *Le Devoir*, 20 septembre 1983.
29. Il s'agit de l'hôtel du Parlement et des édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier.



Le *gerrymandering* et le redécoupage arbitraire de la carte électorale

En cette année d'élection présidentielle américaine, nous attirons l'attention des lecteurs sur le phénomène du *gerrymandering*. Si cette technique de manipulation électorale est rarement observée au Québec et au Canada, elle est en revanche fréquente aux États-Unis, d'où provient d'ailleurs le terme¹.

Encyclopédie du parlementarisme québécois

Le *gerrymandering* est un remaniement arbitraire des frontières de circonscriptions électorales en vue d'avantager un parti, un candidat ou un groupe. Ce terme s'inspire d'Elbridge Gerry, gouverneur démocrate-républicain de l'État du Massachusetts de 1810 à 1812.

Il existe peu de cas de *gerrymandering* dans l'histoire du Québec et la Loi électorale encadre depuis 1979 la délimitation des circonscriptions électorales. Cette responsabilité est assumée par un organisme indépendant, la Commission de la représentation électorale, présidé par le directeur général des élections du Québec. Le système électoral américain, on le verra, est très différent, et le *gerrymandering* y est un phénomène courant encore aujourd'hui.

HISTORIQUE

Le 11 février 1812, le gouverneur Gerry fait adopter une loi qui prévoit le redécoupage de certaines circonscriptions de manière à favoriser son parti. La circonscription d'Essex en particulier est remaniée au point où ses frontières prennent une forme inhabituelle semblable à une salamandre (*salamander*) en raison de l'allongement anormal de ses limites.

Cette étrangeté est d'abord relevée par les partisans du Parti fédéraliste, adversaire de Gerry, qui la comparent à un animal ou à un monstre. Le terme *gerrymander* apparaît pour la première fois dans la *Boston Gazette* du



Cette caricature intitulée « The Gerry-Mander » a été publiée en mars 1812 dans la *Boston Gazette*. Elle représente la circonscription d'Essex, créée par la législature du Massachusetts pour favoriser les candidats du parti démocrate-républicain du gouverneur Elbridge Gerry aux dépens des candidats fédéralistes. Elle prend la forme d'une salamandre monstrueuse qui aurait des ailes, des griffes et un bec.

Dessin de Elkanah Tisdale

26 mars 1812². Une caricature du dessinateur politique Elkanah Tisdale présente une carte de la circonscription d'Essex, dont les

contours forment un monstre s'apparentant à une salamandre ayant des ailes, des griffes et un bec³. L'illustration est intitulée *Gerrymander*, contraction de Gerry et de *salamander*.

Depuis, ce terme désigne une manipulation arbitraire des frontières des circonscriptions électorales dans le but d'avantager un parti, un candidat ou un groupe. Cette pratique politique courante aux États-Unis est possible dans le contexte d'un mode de scrutin majoritaire. Une bonne connaissance des statistiques et des tendances électorales de chaque circonscription contribue également à orienter le redécoupage.

Un cas typique de *gerrymandering* présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : frontières aux contours inhabituels, démembrements partiels ou complets de circonscriptions généralement favorables à l'opposition, suivis de l'établissement de nouvelles limites, séparation de groupes d'intérêts connus que l'on intègre à d'autres circonscriptions de tendance politique opposée, ou concentration de ces mêmes groupes dans quelques circonscriptions⁴.

AUX ÉTATS-UNIS

À la suite du recensement américain décennal, les circonscriptions électorales sont remaniées pour refléter les changements démographiques. Les redécoupages des *legislative districts* et des *congressional districts* sont les plus susceptibles de créer la controverse en raison des enjeux politiques importants qu'ils représentent. Les premiers servent à élire les législateurs de l'État, les sénateurs et les représentants. Les *congressional districts* font élire les membres de la Chambre des représentants des États-Unis, qui siègent au Congrès américain.

Comme les législateurs (et non une commission indépendante non partisane) ont la responsabilité de la délimitation des circonscriptions électorales dans la plupart des

États, le processus de redécoupage est ouvertement politique. Les nouvelles circonscriptions sont dessinées par la législature de l'État et adoptées sous la forme d'un projet de loi. Dans presque chaque législature, l'adoption de ce *bill* est une question extrêmement partisane, le parti majoritaire tentant d'obtenir un avantage politique dans l'établissement des nouvelles frontières des circonscriptions⁵.

La première réglementation fédérale restreignant les reconfigurations inhabituelles des *congressional districts* est The Apportionment Act of 1842. On y précise que les limites doivent être contiguës et interdit le démembrement temporaire d'une circonscription en plusieurs entités géographiquement séparées. D'autres lois votées en 1901 et en 1911 ajoutent à la condition de la proximité celle de la densité de la population. Toutefois, la législation générale de 1929 et les suivantes ne reprennent pas ces éléments contraignants, si bien que le *gerrymandering* continue de marquer le découpage des circonscriptions électorales jusqu'à aujourd'hui⁶.

En 2010, par exemple, le recensement donne lieu à des cas de *gerrymandering* à l'approche de l'élection présidentielle de l'automne 2012. Les exemples les plus évidents surviennent en Illinois, au Maryland, en Ohio, en Pennsylvanie et surtout en Californie. En dépit des efforts pour préserver le processus de réorganisation des limites des *congressional districts* des excès de partisanerie, « the disparate rules between the states and both parties' commitments to drawing favorable lines have driven gerrymandering to new heights⁷ ».

Par ailleurs, dans la foulée du Voting Rights Act (1965), une loi majeure qui protège les minorités des pratiques électorales discriminatoires, constatées surtout dans les États du

Cette pratique politique courante aux États-Unis est possible dans le contexte d'un mode de scrutin majoritaire

sud (par exemple la subordination du droit de vote à la réussite d'un test ou le redécoupage défavorisant les minorités raciales, ethniques ou linguistiques), on a eu recours au *gerrymandering* « racial » à certains endroits. Une modification du Voting Rights Act a en effet permis en 1982 la création de circonscriptions nommées *majority-minority districts* : dans le but de contrer la dispersion du vote des minorités (*vote dilution*), il devenait possible de concentrer ce vote potentiel dans une même circonscription découpée de façon atypique, afin par exemple de favoriser l'élection de personnes des communautés noire ou hispanique au Congrès. On a pu voir des exemples de ce *gerrymandering* parfois bien intentionné (mais critiqué, entre autres, même chez des défenseurs des droits civiques, pour certains effets pervers) depuis les années 1990⁸.

AU CANADA

Le meilleur exemple de *gerrymandering* canadien remonte à 1840 à l'approche des premières élections générales du Canada-Uni. Le gouverneur Charles Edward Poulett Thomson, 1^{er} baron Sydenham, constate au Bas-Canada l'existence d'une forte opposition au projet d'union avec le Haut-Canada. Convaincu qu'il doit faire élire un groupe de députés favorables au nouveau régime, Sydenham ne recule devant rien pour y arriver.

Si sa victoire est assurée dans l'ancien Haut-Canada, le gouverneur ne peut qu'espérer faire élire quelques députés au Bas-Canada. Pour améliorer ses chances, il désigne d'abord des scrutateurs entièrement dévoués à sa cause et procède à un redécoupage excessif des limites des circonscriptions urbaines. Ainsi, « il détache les banlieues, à majorité canadienne-française, des villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières pour ne conserver que les centres-villes, à majorité anglaise. La presque totalité des électeurs de ces banlieues se voient ainsi privés de leur droit de vote, puisque dans les circonscriptions rurales auxquelles les banlieues se trouvent rattachées, les locataires ne peuvent voter⁹». Pour

renforcer l'appui de la population anglophone à Sherbrooke, Sydenham lui adjoint le village voisin de Lennoxville. Ce seul redécoupage favorise l'élection de six des candidats du gouverneur, alors qu'une seule victoire était possible avec les anciennes limites.

Sydenham va plus loin pour garantir l'élection de ses candidats. Dans plusieurs circonscriptions rurales, il établit un seul bureau de vote non pas au centre de la circonscription, mais le plus possible en périphérie et au milieu d'un noyau de population anglophone. Par exemple, dans Terrebonne, circonscription majoritairement canadienne-française, le bureau est installé à New Glasgow, communauté composée d'Irlandais et d'Écossais située à l'extrémité nord de la circonscription¹⁰. La même stratégie est utilisée dans Ottawa, Chambly et Berthier. Au final, Sydenham et ses candidats remportent une majorité dans l'ancien Bas-Canada notamment grâce à ce découpage.

Sous le régime constitutionnel de 1867, les remaniements de 1872, de 1882 et de 1892 sont marqués par le *gerrymandering*¹¹. Chaque fois, le gouvernement ignore les protestations de l'opposition et fait adopter sans concession un projet de loi modifiant les circonscriptions électorales¹².

Le remaniement de 1882 en Ontario est le cas le plus probant en raison de l'existence de témoignages et d'aveux, conditions essentielles qui confirment les allégations de *gerrymandering*¹³. Cette année-là, le gouvernement conservateur de John A. Macdonald estime devoir assurer une représentation adéquate de la population en ajoutant un siège au Manitoba et quatre en Ontario. Toutefois,

[...] the placing of 4 additional districts in Ontario [...] was made the pretext for tampering with the boundaries of no less 50 of the old constituencies, 42 of those thus moved being altered with an eye to party advantage. [...] The most illuminating feature of the gerrymander of 1882 was the shamelessness of the entire proceeding. [...] The voting population, while

not dense, was contained in small districts, and a great number of the counties were divided into two or three ridings. The Conservative party strength was favourably distributed in many local areas, and a large number of the members of Parliament had been elected by very precarious majorities¹⁴.

En Chambre, Macdonald ne nie pas qu'il puisse s'agir de *gerrymandering*¹⁵. C'est dix-sept ans plus tard que John Hague, le principal artisan de ce redécoupage, l'avoue dans une lettre publiée par le *Montreal Herald*, mettant ainsi en lumière les rouages de cette opération¹⁶.

Ces efforts ne donnent pas les résultats escomptés au scrutin du 20 juin 1882. Les conservateurs, qui comptaient obtenir 32 sièges en Ontario, n'en remportent que 18, contre 28 pour les libéraux. Le même stratagème est réutilisé par les conservateurs en 1892 sans donner de meilleurs résultats. Au Québec par exemple, leur représentation est presque anéantie après ces élections générales¹⁷.

Comme aux États-Unis, les hommes politiques canadiens tentent d'encadrer le processus de découpage des cartes électorales. En 1903, le premier ministre Wilfrid Laurier modifie la procédure de remaniement. Il la confie à un comité spécial de la Chambre des communes au sein duquel tous les partis sont représentés. Lorsqu'une nouvelle répartition des sièges a lieu, le gouvernement présente un projet de loi qui ne prévoit aucun détail sur les limites des circonscriptions. Après la deuxième lecture, le projet est renvoyé au comité chargé de « préparer des annexes devant renfermer et décrire les diverses divisions électorales ayant droit d'élire des députés pour cette Chambre ». Malgré ces précautions, le processus demeure partial jusqu'en 1964, avec l'adoption de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Cette dernière établit des commissions non partisans de délimitation des circonscriptions électorales chargées de définir et d'ajuster les nouvelles frontières¹⁸.

AU QUÉBEC

Outre le cas de Sydenham, il n'y a au Québec que des cas présumés de refonte partisane des circonscriptions électorales¹⁹. On observe toutefois, à compter de 1867, certains remaniements en apparence plus inégalitaires que d'autres, notamment ceux de Montréal (1885 et 1890), de Québec-Est (1890), de Chicoutimi-Saguenay (1890) et de Gaspé (1895)²⁰.

Les principales refontes de 1890 à 1965 transforment le nombre de circonscriptions de manière à influencer les scrutins subséquents. Or, si, à part quelques exceptions, ces modifications ont apparemment augmenté le nombre de députés favorables au gouvernement ou neutralisé les circonscriptions de l'opposition, ils ne donnent pas de gains électoraux véritablement importants²¹. Ainsi, la création de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine à partir de la circonscription majoritairement conservatrice de Gaspé en 1895 vise à accorder un siège de plus au Parti conservateur alors au pouvoir. Deux ans plus tard, c'est pourtant un libéral qui remporte la victoire dans la nouvelle circonscription²².

Pour sa part, la refonte de 1965 fait naître treize nouvelles circonscriptions issues de régions favorables au Parti libéral aux élections générales de 1962. Ainsi, le gouvernement de Jean Lesage espère gagner 35 circonscriptions des 42 dérivées de la refonte, mais n'en récolte que 25 en 1966.

Le caractère partisan d'un remaniement peut aussi s'observer lorsque les limites des circonscriptions ne sont pas retouchées : on parle alors de *gerrymandering* silencieux. Il consiste à ne pas diviser de populeuses circonscriptions favorables à l'opposition ou encore à ne pas réunir des circonscriptions sous-peuplées, mais favorables au gouvernement²³. Telle est la situation à Montréal durant les années 1950 dans plusieurs circonscriptions favorables au Parti libéral. L'opposition accuse Maurice Duplessis de refuser de les

diviser même si on y dénombre en moyenne 55 000 électeurs, tandis que certaines circonscriptions rurales acquises à l'Union nationale n'en comptent que 5 000²⁴.

Bien que le *gerrymandering* soit une pratique partisane visant à faire des gains électoraux, son succès n'est cependant pas garanti. Au Canada, les cas de 1882 et de 1892, et celui de 1965 au Québec démontrent que ces efforts locaux de redécoupage n'ont pas empêché le recul du parti au pouvoir à l'issue des élections générales.

Quoi qu'il en soit, les exemples québécois de *gerrymandering* risquent peu de se reproduire aujourd'hui. En effet, depuis 1979, c'est la Loi électorale qui encadre la délimitation des circonscriptions électorales. En outre, cette responsabilité est assumée par un organisme indépendant, la Commission de la représentation électorale, présidée par le directeur général des élections du Québec.

1. Cet article reprend essentiellement celui sur le *gerrymandering* publié dans l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois* (<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique>).
2. Kenneth C. Martis, « Gerrymandering », *The Encyclopedia of the United States Congress*, vol. 2, Simon & Schuster, 1995, p. 910.
3. *Loc. cit.*; Claude Emeri, « Gerrymander, Gerrymandering », dans Pascal Perrineau et Dominique Reynié, *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 483.
4. K. C. Martis, *op. cit.*, p. 911.
5. ACE Electoral Knowledge Network, « The United States of America: Reapportionment and Redistricting », http://aceproject.org/ace-en/topics/bd/bdy/bdy_us, réf. du 10 septembre 2016.
6. K. C. Martis, *loc. cit.*
7. Reid Wilson et Steven Shepard, « Drawn and quartered », *National Journal*, vol. 44, n° 13, 31 mars 2012, p. 17 et 19.
8. Voir notamment David Lublin, *The Paradox of Representation : Racial Gerrymandering and Minority Interests in Congress*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1999.
9. « L'histoire du vote au Canada ». <http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=his&document=chap1&lang=f>, réf. du 10 septembre 2016.
10. *Loc. cit.*
11. R. MacGregor Dawson, « The Gerrymander of 1882 », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 1, 1935, p. 197.
12. Norman Ward, « Redistribution, 1867-1892 », dans *The Canadian House of Commons: Representations*, 2^e éd., Toronto, University of Toronto Press, 1963, p. 27-29.
13. *Ibid.*, p. 27; André Bernard et Denis Laforte, « Les circonscriptions et le gerrymandering », dans *La législation électorale au Québec, 1790-1967*, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 1969, p. 138; Louis Massicotte et André Bernard, *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, Montréal, Hurtubise HMH, 1985, p. 51.
14. R. M. Dawson, *op. cit.*, p. 199.
15. *Ibid.*, p. 200.
16. « I was informed that what the government wished to effect was a

rearrangement of the electoral districts so far as possible recognizing a common unit of representation. This, however, was to be made sufficiently elastic to allow the grouping of different sections of the district, so as to detach Conservative voters from places where they were in excess for the needs for a majority, and the attachment of such voters to districts where the new accession would turn the scale at an election in favour of a Conservative candidate where a Liberal one had hitherto been returned.

Electoral districts which were hopelessly Liberal were, if possible, to be abolished, or the constituencies so arranged as to put the Liberal voters altogether in one district, especially where they could be drawn away from a district where they menaced the Conservative candidate... [...] they simply represented an effort to fix the boundaries of electoral districts according to two rules: first, on a principle of equal representation to equal numbers of voters; second, on the principle that electoral districts should be arranged to serve the interests of the party in power... [...] The gerrymander act, as it was called, was simply the chart I had constructed, expressed in legal language. The changes were estimated to have given an absolute gain to the Conservative party of four seats, and a better fighting chance in a number of others. » (N. Ward, *op. cit.*, p. 28-29).

17. N. Ward, *op. cit.*, p. 27.
18. « Limite des circonscriptions », *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, 2009. http://www.parl.gc.ca/procedure-book-livre/document.aspx?language=f&sbid=1a48a60f-44ec-4a7d-8d78-fc10505f56c7&sbpid=515e17fa-d356-4b3f-846f-bb89581ef282#_ftnref2, réf. du 10 septembre 2016.
19. L. Massicotte et A. Bernard, *loc. cit.*
20. André Bernard, *Les inégalités structurelles de représentation : la carte électorale du Québec, 1867-1967*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1969, p. 156.
21. A. Bernard et D. Laforte, *loc. cit.*
22. A. Bernard, *op. cit.*, p. 323.
23. L. Massicotte et A. Bernard, *loc. cit.*
24. Intervention de Jean-Paul Noël, député de Montréal–Jeanne-Mance. *Débats de l'Assemblée législative*, 5 mars 1954.



Chronique d'archives : le fonds François Trépanier

Le Fonds François Trépanier, acquis en 2014 par l'Assemblée nationale, est constitué des archives de deux générations de journalistes québécois, François Trépanier et son père Jacques, qui exercèrent leur métier au cours du XX^e siècle et qui furent correspondants pour la Tribune de la Presse.

Julie Désautels

Service des archives et de la numérisation



Paul Rose à la Maison du Pêcheur, juillet 1969.

Fonds François Trépanier, qua_P68-S3-D25_005
Assemblée nationale
Photo : François Trépanier

Jacques Trépanier amorce sa carrière de journaliste en 1937. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est correspondant de guerre au sein de la Marine royale canadienne. Transféré à Londres, il fait des reportages sur les Canadiens français assignés à bord de corvettes et de contre-torpilleurs de la marine de guerre et participe à des émissions radiophoniques sur les ondes de Radio-Canada. On trouve dans le fonds Trépanier de nombreuses photographies de marins et de navires ayant servi à illustrer ses

reportages ainsi que des coupures de presse et des cahiers contenant le texte de ses émissions radiophoniques et de ses chroniques de presse.

En 1945, il travaille de nouveau comme journaliste et devient correspondant pour la Tribune de la presse en 1954. Ses articles étaient surtout de nature politique, mais ils couvraient aussi des faits divers marquants. Le fonds dresse un portrait intéressant du métier de reporter-photographe qu'a exercé Jacques



Conférence des Trépanier au Club Richelieu, Montréal, avril 1960. De gauche à droite : Jacques, François, Armand-L. Godin et Léon Trépanier.

Fonds François Trépanier, qua_P68-S2-SS1-D113_001
Assemblée nationale

Trépanier. Il contient beaucoup de photographies et de négatifs qui ont illustré ses articles. Il développait lui-même ses négatifs dans une chambre noire aménagée dans sa maison.

François Trépanier, quant à lui, fait ses premiers pas de journaliste en 1960 au quotidien *L'Action catholique*. En 1964, il devient correspondant parlementaire à Québec pour la société Broadcast News et ensuite pour le journal *La Presse* jusqu'en 1973. Il a laissé une abondante correspondance témoignant de ses relations avec ses collègues journalistes et avec des parlementaires québécois. Le fonds comporte également plusieurs parodies de nouvelles faites par les journalistes de la Tribune de la presse, des articles de presse et des photographies sur des événements politiques des années 1960 et 1970.



Maurice Duplessis souriant à la suite de la victoire de l'Union nationale aux élections partielles du 18 septembre 1957.

Fonds François Trépanier,
qla_P68-S2-SS1-D80_001_neg
Assemblée nationale



Jacques Trépanier en scaphandrier pour un reportage en juillet 1946.

Fonds François Trépanier, qua_P68-S2-SS2-D54_001
Assemblée nationale



La coopération interparlementaire

Deux programmes de formation offerts par l'Assemblée nationale

Forte de la longue tradition démocratique du Québec, l'Assemblée nationale participe au renforcement d'institutions parlementaires d'États en transition ou en consolidation démocratique, à travers, entre autres, des programmes de formation créés spécifiquement pour des élus et des fonctionnaires parlementaires issus de la Francophonie.

Direction des relations interparlementaires
et internationales et du protocole

LE PROGRAMME INTERNATIONAL DE FORMATION PARLEMENTAIRE (PIFP)

De nombreux experts provenant de diverses institutions, notamment l'Université Laval, l'Université McGill, l'Assemblée nationale et d'autres parlements, collaborent à la tenue de cette formation, qui combine l'enseignement théorique et la pratique parlementaire. Ce programme d'une durée de 11 jours, dont près de la moitié se déroule à l'Assemblée nationale, se consacre au renforcement des compétences des cadres et des membres du personnel des parlements francophones,

à l'aide de cours et d'ateliers pratiques. Le programme bénéficie du soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de la Banque mondiale.

Une approche pédagogique à deux niveaux est adoptée, soit le développement des compétences propres au fonctionnement d'un parlement et le partage d'expérience entre les participants.

Des apprentissages concrets résultent de cette formation. En effet, les participants acquièrent, par l'entremise d'experts issus du



Participants à la première édition du Programme international de formation parlementaire, tenu en 2015.

Photo : Clément Allard



Logo de l'Atelier de leadership pour les femmes parlementaires.

Nord et du Sud, de précieuses connaissances à la fois théoriques et pratiques sur la conception, l'organisation et l'administration du travail parlementaire.

À la suite de leur passage à Québec, les participants de ce programme sont en mesure de soutenir le travail des parlementaires et de transmettre les acquis à leurs collègues.

La deuxième édition de ce programme s'est déroulée du 7 au 17 juin 2016. Le Programme et l'ensemble de ses modules ont obtenu

d'excellentes évaluations de la part des participants. La prochaine édition du PIFP se tiendra à Québec du 12 au 22 juin 2017.

L'ATELIER DE LEADERSHIP POUR FEMMES PARLEMENTAIRES

Cet atelier d'une durée de cinq jours vise le renforcement des capacités d'action des élues de l'espace francophone. Ce programme constitue le premier événement francophone du genre entre femmes parlementaires et expertes originaires de plusieurs États. Il se déroulera du 6 au 10 mars 2017 à l'hôtel du Parlement.

Les thèmes abordés lors de cette formation sont structurés en quatre parties complémentaires : le leadership au féminin, la communication et le travail parlementaire, les parlementaires comme agentes de changement et, enfin, le codéveloppement. Ce programme peut compter sur la contribution d'expertes de l'Assemblée nationale, de l'École nationale d'administration publique, du Groupe Femmes, Politique et Démocratie ainsi que de femmes leaders de haut niveau natives d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. Le programme bénéficiera également d'une aide financière du gouvernement fédéral canadien.

LES TRÉSORS DE LA BIBLIOTHÈQUE



La Bibliothèque de l'Assemblée nationale vous convie à parcourir l'exposition *Les trésors de la Bibliothèque*, qui regroupe des objets d'exception jamais présentés au public. Outre des livres rares et anciens, sont exposés, entre autres, des accessoires ayant appartenu à Maurice Duplessis, la carte d'identité de Pierre Laporte – qui servit de preuve lors de sa détention par le Front de libération du Québec – et des photographies.

Vous pourrez participer aux prochaines visites commentées de l'exposition qui auront lieu au printemps 2017. Surveillez les dates et inscrivez-vous au 418 643-4408 ou par courriel à bibliotheque@assnat.qc.ca.

En ligne, vous êtes invités à visionner l'exposition virtuelle, sur le site de la Bibliothèque :

<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles>



Les essais des boursiers 2015-2016 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Dans le cadre du stage offert par la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, chacun des boursiers doit rédiger un essai sur un sujet touchant les institutions politiques et parlementaires et la démocratie. Les travaux de Joëlle Boucher-Kirouac, de Sophie Jacques-Barma, de Katéri Lalancette et de Julien Mc Donald-Guimond sont maintenant disponibles à la Bibliothèque de l'Assemblée ou dans le site Internet de la Fondation (<http://www.fondationbonenfant.qc.ca/stages/essais.html>). Voici un aperçu de leurs recherches.

Christian Blais

Service de la recherche

LE DÉPUTÉ AMBASSADEUR : RÔLE ET APPORT DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QUÉBEC

Joëlle Boucher-Kirouac rappelle que, dans un contexte où s'estompent les frontières entre la politique étrangère et la politique intérieure, les parlementaires sont appelés à participer activement à la recherche de solutions aux enjeux transnationaux complexes (sécurité, environnement, culture, etc.). C'est par l'intermédiaire

de la diplomatie parlementaire que le député joue un rôle dans la politique étrangère du Québec.

L'essai étudie la contribution de la branche législative au programme politique international du gouvernement québécois. Deux approches y sont exposées : la transposition sur la scène internationale des fonctions traditionnelles du député (représentant, contrôleur et législateur) et l'étude de nouvelles fonctions en lien avec la



Dans l'ordre habituel : Joëlle Boucher-Kirouac, Julien Mc Donald-Guimond, Katéri Lalancette et Sophie Jacques-Barma.

Collection Assemblée nationale

« coopération technique parlementaire » visant à renforcer les principes démocratiques dans les pays en développement.

UN DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET POUR LE QUÉBEC OU COMMENT CRÉDIBILISER LE DÉBAT

Sophie Jacques-Barma traite du Directeur parlementaire du budget (DPB) qui a pour fonction de fournir au Parlement, de façon indépendante et objective, des analyses de la situation financière du pays et des prévisions budgétaires du gouvernement. Ce poste, créé à Ottawa en 2006, n'existe pas au Québec. Or, en 2015, des projets de loi pour la création d'un tel poste ont été déposés à l'Assemblée nationale par Nicolas Marceau (PQ) et par François Bonnardel (CAQ).

L'auteure brosse un portrait complet du mandat du DPB à Ottawa et du débat concernant la création d'un DPB au Québec. Des entrevues menées auprès de Nicolas Marceau, de François Bonnardel, de Stephen LeClair (directeur de la responsabilité financière de l'Ontario), de Guylaine Leclerc (vérificatrice générale du Québec) et de Jean-Denis Fréchette (DPB à Ottawa) permettent de cerner l'ensemble de la question. Le constat de Sophie Jacques-Barma est qu'un Directeur parlementaire du budget au Québec serait un atout véritable, car il offrirait aux parlementaires et au public un éclairage précieux sur différentes questions de nature économique.

« QUE LA CHAMBRE DÉCLARE LADITE ÉLECTION NULLE ET NON AVENUE », ANALYSE DES PÉTITIONS CONTESTANT LES RÉSULTATS D'ÉLECTIONS AU QUÉBEC (1841-1874)

Katéri Lalancette fait le point sur les campagnes électorales québécoises de 1841 à 1874. Les irrégularités électorales sont étudiées à travers 108 pétitions déposées à l'Assemblée

législative contestant la validité de certaines élections. Pendant cette période, faut-il préciser, ce sont les députés, et non les cours de justice, qui sont responsables de l'arbitrage des scrutins contestés.

Il ressort de cette analyse que les pratiques frauduleuses ont non seulement libre cours pendant ces élections, mais qu'elles ont en plus l'aval des parlementaires, qui rejettent les doléances des contestataires dans plus de 90 % des cas. Si la corruption et la brutalité durant les élections sont bien réelles, il demeure tout de même que le portrait global de la politique partisane de cette époque a le mérite d'être nuancé, notamment sur la question de « l'influence indue du clergé ».

LA FACE CACHÉE DU TRAVAIL DE DÉPUTÉ : ÉTUDE DES IMPLICATIONS DE FAIRE LE SAUT EN POLITIQUE

Julien Mc Donald-Guimond met en lumière les implications sur le plan personnel et professionnel du travail des députés lorsqu'ils décident de faire le saut en politique. L'auteur a interviewé dix élus et analysé leurs témoignages. Certains critères, comme le sexe, l'âge d'entrée en politique et l'expérience parlementaire font l'objet d'une étude comparée. L'essai explore également les implications de nature professionnelle (revenus, notoriété, carrière) et personnelle (famille, amis, amours) qui découlent de la vie de député.

Cet essai confirme, mais aussi infirme certaines idées du travail de député. Par exemple, plusieurs disparités entre les hommes et les femmes, relevées antérieurement dans la littérature, semblent moins présentes à l'Assemblée nationale de nos jours, du moins dans l'échantillon étudié. Et malgré certaines avancées en ce qui a trait à la conciliation travail-famille, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de travail à faire à cet égard.

PRIX DU LIVRE POLITIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

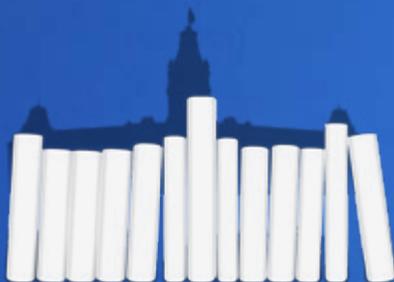
2016



Le vice-président, François Gendron, et la lauréate du Prix de la présidence, Martine Tremblay.

Collection Assemblée nationale
Photo : Clément Allard

Les Prix du livre politique mettent en valeur les œuvres d'auteurs et d'étudiants de 2^e et 3^e cycle qui écrivent sur la politique québécoise. Les lauréats sont choisis par des jurys indépendants composés de membres sélectionnés pour leur expertise. Pour plus de détails sur la mise en candidature des auteurs pour l'édition 2017 : assnat.qc.ca/prixlivrepolitique



Les lauréats 2016 des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale

Le 14 avril 2016, le vice-président de l'Assemblée nationale, François Gendron, a dévoilé les noms des lauréats des Prix du livre politique 2016, à l'occasion du Salon international du livre de Québec.

Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale

- **Lauréat (5 000 \$) : Martine Tremblay**
La rébellion tranquille : une histoire du Bloc québécois (1990-2011), Québec Amérique
- **Finaliste (1 500 \$) : Claude Cardinal**
Une histoire du RIN, VLB éditeur
- **Finaliste (1 500 \$) : Guillaume Lamy**
Laïcité et valeurs québécoises : les sources d'une controverse, Québec Amérique

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Mémoires de maîtrise

- **Lauréate (2 000 \$) : Lauréanne Daneau**
La régionalisation de l'immigration au Québec : le débat public entre le gouvernement et la société civile à l'origine de la politique, 1987-2000, Université du Québec à Trois-Rivières
- **Finaliste (750 \$) : Jean-Phippe Carlos**
Contacts, échanges et ruptures : l'évolution du réseau intellectuel indépendantiste québécois à travers ses revues (1956-1968), Université de Sherbrooke
- **Finaliste (750 \$) : Marilaine Pinard-Dostie**
Analyse des références de la presse écrite aux nationalismes canadien et québécois dans le contexte post-référendaire québécois, Université de Sherbrooke

Thèses de doctorat

- **Lauréat (3 000 \$) : Jules Racine St-Jacques**
L'engagement du père Georges-Henri Lévesque dans la modernité canadienne-française, 1932-1962. Contribution à l'histoire intellectuelle du catholicisme et de la modernité au Canada français, Université Laval

Jules Racine St-Jacques remporte également le **Prix Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec / Ministère des Affaires étrangères de France**. La bourse lui permettra de participer, en 2017, à la Journée du livre politique de France.



Brèves

Décès d'anciens parlementaires

- Le 17 août 2015, Gilles Gauthier, député unioniste de Trois-Rivières de 1969 à 1970.
- Le 5 janvier 2016, Jean-Paul L'Allier, député libéral de Deux-Montagnes de 1970 à 1976. Ministre des Communications dans le cabinet Bourassa de mai 1970 à août 1975, ministre de la Fonction publique d'octobre 1970 à mai 1972 et ministre des Affaires culturelles d'août 1975 à novembre 1976. Maire de la ville de Québec de 1989 à 2005.



Jean-Paul L'Allier

Collection Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

- Le 25 janvier 2016, Georges-Émery Tremblay, député libéral dans Bourassa de 1966 à 1973. Ministre des Transports dans le cabinet Bourassa du 12 mai 1970 jusqu'au 25 novembre 1971, puis ministre responsable de l'Office des autoroutes du Québec.



Georges-Émery Tremblay

Collection Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

- Le 15 février 2016, Victor Charles Goldbloom, député libéral de D'Arcy-McGee de 1966 à 1979. Ministre sans portefeuille dans le cabinet Bourassa de 1970 à 1973. Ministre des Affaires municipales en 1973, puis ministre des Affaires municipales et de l'Environnement du de 1973 à 1976.



Victor Charles Goldbloom

Fonds Johann-Natale Krieger
BAnQ-Saguenay—Lac-Saint-Jean

- Le 18 février 2016, Guy Bélanger, député libéral de Laval-des-Rapides de 1985 à 1993.
- Le 27 février 2016, Jean-Claude Plourde, député libéral de Roberval de 1960 à 1962.
- Le 23 mars 2016, François Cloutier, député libéral d'Ahuntsic de 1970 à 1973, puis de L'Acadie de 1973 à 1976. Ministre des Affaires culturelles dans le cabinet Bourassa du 12 mai 1970 au 2 février 1972 et du 21 février au 13 novembre 1973, ministre de l'Immigration de 1970 à 1972, ministre de l'Éducation de 1972 à 1975 et ministre des Affaires intergouvernementales de 1975 à 1976.
- Le 24 mars 2016, Marie-Claire Kirkland, première femme élue à l'Assemblée nationale et aussi première femme nommée ministre. Députée libérale de Jacques-Cartier de 1961 à 1962, puis de Marguerite-Bourgeoys de 1966 à 1973. Ministre sans portefeuille dans le cabinet Lesage en 1962. Ministre des Transports et des Communications de 1964 à 1966. Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le cabinet Bourassa de 1970 à 1972. Première ministre intérimaire en août 1972. Ministre des Affaires culturelles de 1972 à 1973.



François Cloutier

Collection Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

- Le 22 avril 2016, Yvon Charbonneau, député libéral de Bourassa de 1994 à 1997.
- Le 12 mai 2016, Denis Hardy, député libéral de Terrebonne de 1965 à 1966, puis de 1970 à 1976. Vice-président de l'Assemblée nationale de 1970 à 1973, puis tour à tour ministre des Affaires culturelles et ministre des Communications dans le cabinet Bourassa.



Denis Hardy

Collection Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

- Le 14 juin 2016, Gilles Lamontagne, lieutenant-gouverneur du Québec de 1984 à 1990. Maire de la Ville de Québec de 1965 à 1977, puis député libéral de Langelier à la Chambre des communes du Canada de 1977 à 1984. Titulaire de différents postes ministériels dans le cabinet Trudeau, dont celui de la Défense nationale.

- Le 31 juillet 2016, Claude Simard, député libéral de Richelieu de 1970 à 1976. Ministre d'État de l'Industrie et du Commerce, puis ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le cabinet Bourassa.



Claude Simard

Collection Assemblée nationale
Photo : W.B. Edwards

- Le 16 août 2016, Jean-Paul Pépin, député libéral de Sherbrooke de 1970 et à 1976.
- Le 18 août 2016, Claude-Gilles Gosselin, député unioniste de Compton de 1957 à 1970. Ministre des Terres et Forêts dans les cabinets Johnson et Bertrand.



Claude-Gilles Gosselin

Collection Assemblée nationale
Photo : Cécile Weedon

- Le 28 novembre 2016, André Tranchemontagne, député libéral de Mont-Royal, de 1998 à 2003.

Chronologie parlementaire

1^{er} janvier 2016

M^e Jean-Louis Baudoin devient juriconsulte de l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans.

9 janvier 2016

Mise en berne du drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement pour souligner le décès de Jean-Paul L'Allier.

18 janvier 2016

Le drapeau de la tour centrale de l'hôtel du Parlement est mis en berne à la mémoire de Tahar Amer-Ouali, mort à Jakarta le 14 janvier dans un attentat revendiqué par le groupe armé État islamique. Le pavillon flotte aussi pour Suzanne Bernier, Louis Chabot, Gladys Chamberland, son conjoint Yves Carrier, leur fils Charlelie et sa demi-sœur, Maude, disparus le lendemain dans une attaque revendiquée par Al-Qaida à Ouagadougou.

22 janvier 2016

À l'occasion des funérailles de l'imprésario René Angéllil, le drapeau du Québec de la tour centrale du parlement est mis en berne.

28 janvier 2016

Le premier ministre, Philippe Couillard, apporte des changements à son cabinet. Sans compter le premier ministre, le Conseil exécutif est composé de 28 ministres, dont 11 femmes.

17 février 2016

Lancement de l'ouvrage *Histoire parlementaire du Québec, 1928-1962*.

17 mars 2016

Le ministre des Finances, Carlos J. Leitão, prononce le discours sur le budget.

22 mars 2016

À la suite des attentats survenus à Bruxelles, le drapeau du Québec sur la tour centrale et le drapeau belge sur la tour n° 3 de l'hôtel du Parlement sont mis en berne.

La Commission des relations avec les citoyens entreprend un mandat d'initiative intitulé La place des femmes en politique.

24 mars 2016

Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, inaugure le chantier de construction du pavillon d'accueil de l'hôtel du Parlement.

2 avril 2016

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, président du Conseil du trésor, Sam Hamad, se retire temporairement de ses fonctions. Ses pouvoirs sont assumés par le ministre des Finances, Carlos J. Leitão. Les pouvoirs de M. Hamad comme ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sont conférés au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais.

11 avril 2016

Mireille Jean du Parti québécois est élue dans la circonscription électorale de Chicoutimi.

2 mai 2016

Pierre Karl Péladeau quitte ses fonctions. Il était chef de l'opposition officielle et chef du Parti québécois depuis le 15 mai 2015. M. Péladeau s'était fait élire comme député de la circonscription de Saint-Jérôme à l'élection générale du 7 avril 2014.

6 mai 2016

Sylvain Gaudreault, député de Jonquière, est désigné chef intérimaire de l'opposition officielle par le caucus du Parti québécois.

11 mai 2016

Stéphane Bergeron remplace Harold Lebel à titre de whip en chef de l'opposition officielle. M. Lebel a démissionné de ce poste.

10 juin 2016

Ajournement des travaux de l'Assemblée nationale.

À la demande du premier ministre, l'Assemblée se réunit en séance extraordinaire 60 minutes après l'ajournement des travaux afin de compléter le processus d'étude du projet de loi n° 100, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi.

12 juin 2016

À la suite de l'attentat survenu à Orlando, le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBT, ainsi que les drapeaux du Québec et des États-Unis sont mis en berne sur les trois tours de l'hôtel du Parlement.

14 juin 2016

Démission de Bernard Drainville à titre de député péquiste de Marie-Victorin et de leader parlementaire de l'opposition officielle.

18 juin 2016

Le drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement est mis en berne le jour des funérailles civiques de l'ancien maire de la ville de Québec et ancien lieutenant-gouverneur, Gilles Lamontagne.

15 au 18 juillet 2016

Mise en berne du drapeau de la République française et de celui du Québec à la suite de l'attentat survenu à Nice.

31 juillet 2016

Sylvie Roy, députée d'Arthabaska, s'éteint. M^{me} Roy a d'abord été élue députée de l'Action démocratique du Québec dans Lotbinière en 2003. Réélue dans cette circonscription en 2007, en 2008, puis dans Arthabaska en 2012 et en 2014 sous la bannière de la Coalition avenir Québec. Elle siégeait comme députée indépendante depuis août 2015.



Sylvie Roy

Collection Assemblée nationale
Photo : Marc-André Grenier

19 août 2016

Démission de Jacques Daoust à titre de député de Verdun et de ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, prend les rênes de ce ministère. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, devient ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

20 septembre 2016

Reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

8 octobre 2016

Jean-François Lisée, député de Rosemont, est élu à la tête du Parti québécois. Il devient ainsi chef de l'opposition officielle.

14 octobre 2016

Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, est nommé leader parlementaire de l'opposition officielle alors que Carole Poirier, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, occupe la fonction de whip.

20 octobre 2016

Gerry Sklavounos, député de Laurier-Dorion et leader parlementaire adjoint du gouvernement, quitte le caucus du Parti libéral. Il siègera dorénavant comme député indépendant.

2 novembre 2016

Le gouvernement prend un décret pour la tenue d'élections partielles le 5 décembre 2016 dans les circonscriptions d'Arthabaska, de Marie-Victorin, de Saint-Jérôme et de Verdun.

15 novembre 2016

François Gendron franchit le cap des 40 ans de vie parlementaire. M. Gendron, qui représente la circonscription d'Abitibi-Ouest depuis le 15 novembre 1976, détient le plus long mandat à titre de député depuis 1867.

Le drapeau du Québec de la tour centrale du parlement est mis en berne pour souligner le décès de l'auteur-compositeur-interprète et écrivain Leonard Cohen.



François Gendron célèbre en 2016 ses 40 ans de vie parlementaire.

Photo : Clément Allard

MARIE-CLAIRE KIRKLAND, 1924-2016

Marie-Claire Kirkland, figure de proue du Québec moderne, est décédée le 24 mars dernier, à l'âge de 91 ans.

La tenue de funérailles nationales a souligné la place fondamentale de cette pionnière dans le Québec moderne. Première femme à recevoir cet honneur, Kirkland demeure un véritable symbole de la cause féministe au Québec par sa contribution unique à la société et sa brillante carrière.

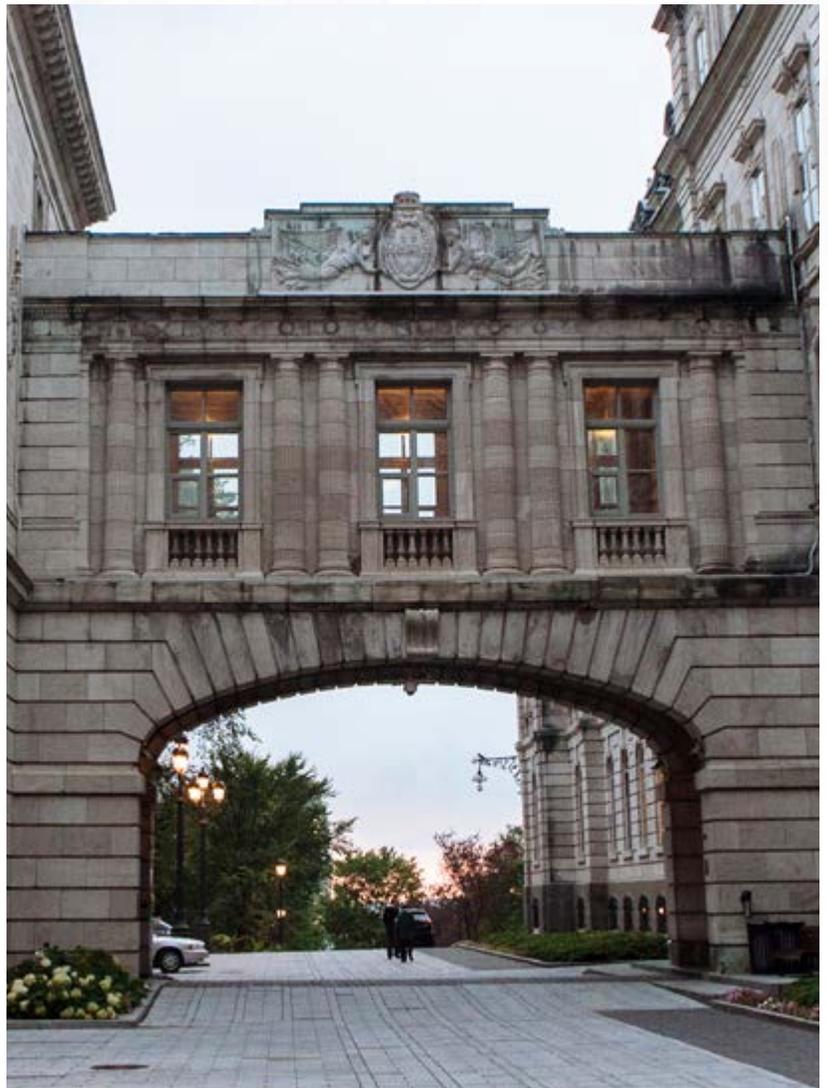
Née au Massachusetts, cette avocate est mère de trois enfants quand elle décide, à la mort de son père député et médecin, de se lancer en politique. Son élection en 1961 est marquante : Kirkland est la première femme de l'histoire élue au Parlement de Québec, 21 ans après l'obtention du droit de vote des femmes.

Sa présence au Parlement fait sensation dans la classe politique et les médias parlementaires, univers jusque-là exclusivement masculins. Le 5 décembre 1962, Kirkland accède au cabinet de Jean Lesage. À titre de ministre, elle réalise une importante réforme du Code civil en 1964 grâce à la Loi sur la capacité juridique de la femme mariée, qui permet aux femmes mariées d'exercer des actes juridiques sans le consentement de leur mari. Celles-ci peuvent désormais gérer leurs propres biens, intenter des actions en justice et conclure des contrats comme la signature d'un bail pour un logement. D'ailleurs, Kirkland, nouvelle députée arrivant à Québec, avait elle-même eu besoin de la signature de son mari pour louer en son propre nom un appartement.



Élue sous le nom de « Kirkland-Casgrain » en 1961 alors qu'elle était mariée, Kirkland reprend son nom de fille dans les années 1970. Elle demeure la seule femme au Parlement jusqu'à son départ en 1973. Elle présente le projet de loi créant le Conseil du statut de la femme avant de quitter la vie politique à la suite de sa nomination à titre de juge à la Cour provinciale du Québec. Elle ajoute ainsi à sa carrière une autre première : elle est la première Québécoise à siéger sur le banc de cette cour.

Acteur emblématique de la Révolution tranquille, pionnière de l'avancement de la cause des femmes, symbole d'une société progressiste, ouverte et égalitaire, Marie-Claire Kirkland aura marqué plusieurs générations de femmes et d'hommes pour sa contribution exceptionnelle au Québec moderne. Plus encore, le souvenir de cette femme de tête et de conviction ne cessera d'inciter les Québécoises à prendre la place qui leur revient dans notre société.



Dans le cadre des travaux de réfection de la passerelle qui relie l'hôtel du Parlement à l'édifice Pamphile-Le May, où loge la Bibliothèque, les ouvriers ont trouvé une flasque en verre. L'origine de l'objet remonterait à 1915. La pièce est actuellement en montre dans l'exposition *Les Trésors de la Bibliothèque*.

Photos :

Ouvrier à l'œuvre : Patrick Gagnon
Bouteille : Collection Assemblée nationale
Passerelle : Renaud Philippe